

# LA CONFÉRENCE

Année judiciaire 2024-2025 • N°1 – Septembre 2024 – Novembre 2024



Conférence du jeune barreau de Bruxelles



Place Poelaert 1 • 1000 Bruxelles

# Laissez le bénéfice

# du doute à votre affaire



## Passez du doute à l'action avec ING Privalis

En tant qu'avocat, notaire ou huissier de justice vous vous y connaissez en matière de preuves. Alors, optez pour les **20 ans d'expérience et de savoir-faire** d'ING Privalis! Vous pouvez compter sur des services sur mesure pour votre secteur et vous laisser accompagner tout au long des moments clés de votre carrière.



Rendez-vous sur [ing.be/privalis](https://ing.be/privalis)



do your thing

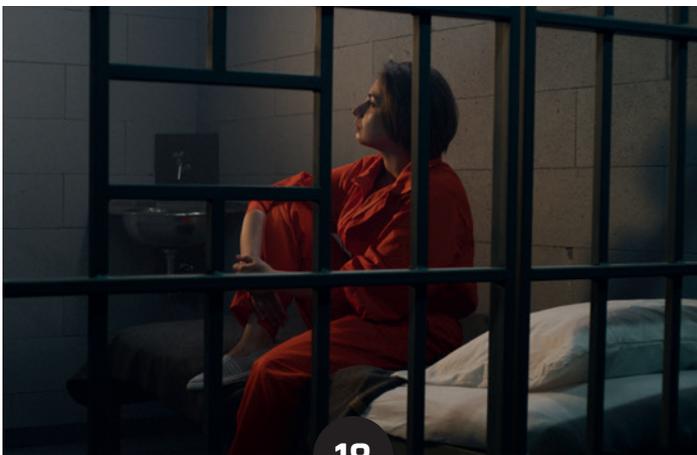
# SOMMAIRE

**5 EDITORIAL**  
Par la présidente de la Conférence du jeune barreau, M<sup>e</sup> Audrey Despontin

**7 BILLET DE LA RÉDACTRICE**  
Par M<sup>e</sup> Coline Coeurderoy

**8 LA COMMISSION**  
Présentation de la nouvelle équipe 2024-2025

**18 LA SOIRÉE DE COMMÉMORATION DU GÉNOCIDE DES TUTSI AU RWANDA**  
Par M<sup>lle</sup> Nine Simon et M<sup>e</sup> Stéphanie Davidson



**18**

## VÉCUS ET RÉALITÉS DE FEMMES INCARCÉRÉES EN PRISONS FRANCOPHONES

par M<sup>me</sup> Camille Couette - ASBL I.Care



**26**

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DU BARREAU VAUDOIS

M<sup>e</sup> Melissa Elkaim



**30**

## LE PRIX LE JEUNE & JANSON

Compte-rendu par M<sup>e</sup> Lisa Deprez et M<sup>e</sup> Delphine Louis



**32**

## DROIT COMPARÉ

Par M<sup>e</sup> Margaux Boiteau

**10 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Compte-rendu par M<sup>e</sup> Antoine Mairesse et M<sup>e</sup> Benjamin Hollander

**14 LE MOT DE LA BÂTONNIÈRE**  
Le billet de Madame la Bâtonnière Marie Dupont

**15 LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT**  
Par M<sup>e</sup> Karim Sedad

**17 LE MOT DE LA DÉLÉGUÉE DES STAGIAIRES**  
Par M<sup>e</sup> Alexandra Blankoff



**24 LES PRIX BOELS**  
Compte-rendu par M<sup>e</sup> Nadine Kalamian

**36 ACTIVITÉS ET FORMATIONS**  
De septembre à novembre, venez vibrer et vous former avec nous !

**42 LES ODB'S VOUS RÉGALENT**  
Par M<sup>e</sup> Alisson Adriaenssens et M<sup>e</sup> Victoria Libert

**43 AGENDA**  
Retrouvez toutes nos activités et nos formations à venir



# ÉDITORIAL

Chères Consœurs, Chers Confrères,  
Chères Amies, Chers Amis,

On dirait presque le Sud.

À l'heure de rédiger ces lignes, il flotte dans l'air un doux parfum de *farniente* propre à la quiétude des vacances judiciaires.

Le soleil gagne – timidement – notre pays, les terrasses se remplissent, le bruit des verres que l'on trinque remplace le cliquetis des imprimantes...

Les cabinets ouvrent un peu plus tard et se vident un peu plus tôt.

À l'heure où vous lirez ces lignes, ce sentiment sera déjà passé ou presque. La réalité fera son retour et nous emportera, comme à chaque fois, dans le tourbillon frénétique de la rentrée judiciaire.

Je rêve pourtant d'évasion, de prolonger la *Dolce Vita*...

« *Mangia bene, ridi spesso, ama molto* », disent les italiens. Mange bien, ris souvent, aime beaucoup....

Je nous souhaite une année italienne et c'est à l'aune de cette lumière que se placera la Conférence en vous proposant des instants de confraternité, de convivialité, de rires, d'amitié,...

Que ce soit autour d'un bretzel partagé dans les brasseries de Cologne, d'un verre lors de l'accueil des stagiaires et de la soirée qui s'en suivra, d'un éclat de rire dans un spectacle de stand-up et de bien d'autres occasions encore, nous vous attendons...

Comme toujours, le Jeune Barreau aura à cœur sa mission de tisser des liens, de jeter des ponts, de proposer des moments où l'on se rencontre, où l'on échange...

Au sein de notre barreau mais également en dehors et c'est notamment le but que poursuivra le Périodique cette année, en ouvrant ses pages aux Jeunes Barreaux étrangers et plus particulièrement à quatre de leurs présidentes. Mes homologues de Lausanne, Luxembourg, Genève et Montréal nous partageront leur point de vue, leur vision du barreau, de la profession, des institutions.... L'occasion de voir comment cela se passe ailleurs, d'y puiser des idées et de l'inspiration.

On est riche que de ses rencontres. Alors, rencontrons-nous...

Et comme disent les siciliens : *Amuninni!* On y va....



**Audrey Despontin**  
Présidente de la Conférence du jeune barreau

# ACCUEIL DES STAGIAIRES

Venez découvrir où se cachent les différents greffes, le vestiaire des avocats, la bibliothèque, le secrétariat de l'Ordre, la cafétéria du Palais et bien d'autres lieux indispensables !

Après la séance d'information au cours de laquelle Mme la bâtonnière ainsi que différents intervenants (BAJ, formation, ICBB, ...) prendront la parole, la CJBB proposera une visite guidée à tous ceux qui seraient encore un peu perdus dans les méandres du Palais.

Rendez-vous vous est donné devant le vestiaire des avocats pour le départ de la visite.

Dans la foulée, on se retrouvera tous autour d'un petit verre de l'amitié pour répondre aux éventuelles questions qui pourraient encore se poser.

Pour finir la journée en beauté, vous pourrez nous retrouver à la Lawyers night, pour un dîner suivi d'une soirée endiablée.

Plus d'infos à venir dans l'événement qui paraîtra bientôt.

Au plaisir de vous rencontrer !

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2024 À 19H30

Participation sur [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

VENDREDI 11 OCTOBRE 2024

LAWYER'S  
NIGHT  
BACK TO BUSINESS

INFORMATIONS SUR [WWW.CJBB.BE](http://WWW.CJBB.BE)

## Chères consœurs, chers confrères,

Quel honneur de prendre la plume et de vous présenter, à mon tour, le premier périodique de l'année 2024-2025 !

Vous le savez tous-tes, la Conférence, ce sont, entre autres, des rencontres, des moments partagés, avec nous, avec vous.

Des rencontres, donc. Nous nous rencontrerons peut-être le 25 septembre lors d'un tournoi de badminton endiablé, ou bien le 17 octobre lors d'une initiation à la médiation ou encore le 15 octobre pour le spectacle de Dena, humoriste belge et reconnue ?

Dans un décor plus sérieux, rencontrons-nous également au détour des nombreux colloques que nous avons organisés les 24 septembre, 8 octobre, 8 novembre, 19 novembre et dont vous trouverez tous les détails au fil des pages de ce numéro, outre les très nombreux MDF qui animeront vos midis.

De notre côté, nous avons la chance de faire aussi des rencontres en dehors de notre tendre Belgique. La Conférence, c'est aussi cette mission de représentation auprès des autres barreaux francophones. Cette année, j'ai décidé d'exploiter cette richesse à l'international et de vous la présenter.

Pour chacun de mes quatre numéros, nous interrogerons une Présidente du Jeune Barreau vaudois, genevois, luxembourgeois et québécois. Cette année, les femmes sont à l'honneur à la présidence et elles nous feront ainsi le plaisir de présenter le fonctionnement de leur Jeune Barreau, ainsi que leur vision à ce sujet. La richesse réside dans la diversité et celle-ci doit être partagée.

C'est aussi au fil de discussions avec des avocats et avocates de France, de Suisse, du Luxembourg et du Québec que j'ai pu constater des variations entre nos systèmes judiciaires.



**COLINE COEURDEROY**  
**SECRÉTAIRE DE LA CONFÉRENCE**  
**DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES**

J'ai donc décidé d'interroger quatre avocat-es (un-e pour chaque numéro) – une française, un-e suisse, un-e luxembourgeois-e et un-e québécois-e - afin qu'iels répondent à une série de questions sur l'enquête pénale (information et instruction) et le fonctionnement de leur Cour d'assises. L'objectif étant de comparer les différences (ou similitudes) existant entre nos pays sur des questions très précises et concises (afin de ne pas trop vous embêter avec de longs détails procéduraux, bien entendu).

Enfin, ce premier Périodique c'est l'occasion de laisser la plume à l'ASBL I.Care et de sa chargée de mission, Camille Couette. I.Care est basée à Bruxelles et a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des personnes détenues, au niveau médical et psychosocial. L'objet de cet article est de raconter le vécu et la réalité des femmes incarcérées dans les prisons belges et l'utilité pour nous, avocat-es, de faire appel à cette ASBL.

Bonne lecture et au plaisir de tous-tes vous rencontrer prochainement,

Vive la rentrée judiciaire, vive le barreau, vive les rencontres et vive la Conférence !

Votre bien dévouée,

**Coline Coeurderoy**  
Secrétaire de la Conférence du jeune barreau

# LA COMMISSION

## 2024-2025



**PRÉSIDENTE**

**Audrey DESPONTIN**

Chaussée de Waterloo 880  
1180 Brussels

☎ 02 379 00 56

✉ [president@cjbb.be](mailto:president@cjbb.be)



## LE DIRECTOIRE



**VICE-PRÉSIDENT**

**Karim SEDAD**

Avenue de la Toison d'Or, 68/10  
1060 Bruxelles

☎ 0494 06 02 02

✉ [vice-president@cjbb.be](mailto:vice-president@cjbb.be)



**ANCIEN PRÉSIDENT**

**Arnaud HAMANN**

Boulevard Brand Whitlock 132  
1200 Bruxelles

☎ 02 737 10 40

✉ [ah@d-lawfirm.be](mailto:ah@d-lawfirm.be)



**ORATEUR DE RENTRÉE**

**Thomas DE NYS**

Rue des Minimes, 41  
1000 Bruxelles

☎ 02 340 71 28

✉ [thomas.denys@skynet.be](mailto:thomas.denys@skynet.be)



**DIRECTRICE**

**Sophia AZZOUG**

Place Eugène Flagey 18  
1050 Bruxelles

☎ 0474 82 85 59

✉ [directeur@cjbb.be](mailto:directeur@cjbb.be)

# LES COMMISSAIRES



## SECRÉTAIRE RÉDACTRICE EN CHEF

**Coline COEURDEROY**  
Avenue de la Toison d'Or 68  
1060 Bruxelles  
☎ 02 850 65 09  
✉ [periodique@cjbb.be](mailto:periodique@cjbb.be)



## TRÉSORIER SPONSORING

**Baptiste CONVERSANO**  
Chaussée de la Hulpe, 185  
1170 Bruxelles  
☎ 0471 19 43 23  
✉ [tresorier@cjbb.be](mailto:tresorier@cjbb.be)



## OFFICIER DE BOUCHE

**Alisson ADRIAENSSENS**  
Av. Henri Jaspar 113  
1060 Bruxelles  
☎ 02 201 69 09  
✉ [odb@cjbb.be](mailto:odb@cjbb.be)



## ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

**Milena ELJASZUK**  
Avenue Louise 391/19  
1050 Bruxelles  
☎ 02 534 88 80  
✉ [formation@cjbb.be](mailto:formation@cjbb.be)



## ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

**Jacques WILLOCQ**  
Rue de la Source 68  
1060 Bruxelles  
☎ 02 548 97 97  
✉ [formation@cjbb.be](mailto:formation@cjbb.be)



## ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

**François COPPIN**  
Avenue Ducpétiaux 78  
1060 Bruxelles  
☎ 02 534 50 21  
✉ [culture@cjbb.be](mailto:culture@cjbb.be)



## SECRÉTAIRE - ADJOINTE RÉSEAUX SOCIAUX

**Cassandra BOCKSTAEL**  
Boulevard Louis Schmidt 29/15  
1040 Bruxelles  
☎ 02 742 71 03  
✉ [periodique@cjbb.be](mailto:periodique@cjbb.be)



## TRÉSORIER - ADJOINT SPONSORING - ADJOINT

**Gauthier BOGAERT**  
Avenue du Col Vert 3  
1170 Bruxelles  
☎ 0477 75 39 42  
✉ [tresorier@cjbb.be](mailto:tresorier@cjbb.be)



## OFFICIER DE BOUCHE - ADJOINTE

**Victoria LIBERT**  
Rue Souveraine 95  
1050 Bruxelles  
☎ 02 514 58 81  
✉ [odb@cjbb.be](mailto:odb@cjbb.be)



## ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES - ADJOINTE

**Maureen DEMEURE**  
Chaussée de la Hulpe, 187  
1170 Bruxelles  
☎ 02 675 30 30  
✉ [formation@cjbb.be](mailto:formation@cjbb.be)



## ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES - ADJOINTE

**Sandy DE VRIENDT**  
Chaussée de la Hulpe 187  
1170 Bruxelles  
☎ 02 675 30 30  
✉ [culture@cjbb.be](mailto:culture@cjbb.be)



## COORDINATEUR GÉNÉRAL

**Anthony LACKNER**  
Place Poelaert 1  
1000 Bruxelles  
☎ 02 508 66 43  
✉ [coordination@cjbb.be](mailto:coordination@cjbb.be)



COMPTE RENDU

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Vendredi 21 juin 2024, 15h00. L'air est électrique dans le Palais de justice alors que les foules tentent de s'engouffrer, à coups de coudes, dans la salle 0.14. Mais l'évènement est « select ». Pour l'occasion, M<sup>e</sup> Geoffroy Cruysmans, habituellement gardien de la déontologie, fait le tri à l'entrée.

Stupeur et tremblements, une clameur vient enflammer la salle. On se croirait dans une tribune d'un club de football bruxellois bien connu.

Les commissaires de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles font leur entrée et prennent place sur l'estrade.

Faces à eux, le bâtonnier sortant et quelques-uns de ses prédécesseurs s'installent (enfin ?) sur le banc des inculpés.

Au centre du prétoire, la caméra d'Anthony Lackner est montée sur son trépied. Le décor semble planté pour une édition spéciale de « Face au juge ».

15h15, la salle est comble. Le Président sortant, M<sup>e</sup> **Arnaud Hamann**, se lève pour ouvrir la séance. Il dresse alors le portrait



d'une conférence monstrueuse, tantôt vampire, tantôt loup-garou. L'on retiendra de cette première intervention que le temps est le « sang », la force vive d'une Conférence qui se nourrit de ses expériences passées. En contraste avec l'invitation provocatrice à « supprimer le Jeune Barreau », l'on comprend qu'il a encore de beaux jours devant lui.

L'assemblée générale de clôture de l'année 2023-2024 est désormais ouverte.

Sans transition, les lauréats des prix sportifs sont annoncés. Les coupes « Pierre Paulus de Châtelet », « Marie Popelin » et « Cabinet » reviennent respectivement à **M<sup>e</sup> Frédéric Heylbroeck**, **M<sup>e</sup> Ophélie Monhival** et au cabinet CEW & Partners. Les prix « CJBB Run » sont, quant à eux, décernés à **M<sup>e</sup> Muriel Safi**, **M<sup>e</sup> Amaury Gossé** et au cabinet Bazacle & Solon. Ils n'ont rien à envier aux athlètes pataugeant dans la Seine pour quelques babioles olympiques.

La séance se poursuit avec Madame la secrétaire, **M<sup>e</sup> Margaux Conil-Séon**, qui a fait le choix d'emmener son auditoire dans les jardins du mont Olympe, au cœur même du Dodekathéon de la Conférence. Si le fil de la métaphore choisie ferait rougir Ariane, il ne brille pas par sa modestie. Et puis, finalement, pourquoi pas ? Les Dieux de l'Olympe ne font-ils pas tout ce qu'ils veulent ? Avec aplomb, notre Artémis du jour fait donc rapport des douze travaux de l'année écoulée.



Improvisé. Adapt. Overcome.

On aura vite compris que la Conférence aurait pu emprunter à Bear Grills sa devise.

Les Dieux de l'Olympe auront relevé avec brio (sauf un) tous les défis qui ont été mis sur leur route.

De Zeus à Héphestos, d'Artémis à Athéna, on comprend qu'une famille s'est créée.

Mais trêve d'émotions, vient ensuite le tour de Madame la trésorière, **M<sup>e</sup> Mathilde Mertens**, de livrer le rapport aux comptes, mais surtout sans parler de chiffre ! L'assemblée est plutôt littéraire et risquerait d'être troublée. Alors, « autant rendre ses comptes », quoi de mieux après tout que de laver son linge sale en famille.

D'un bon à travers les siècles, nous quittons alors l'Antiquité pour arriver au Moyen-âge et ses truculentes chasses aux sorcières.

Tout le monde y passera, d'un Président jupitérien à des confrères et consœurs un peu trop revendicateurs. On comprend vite qu'il vaut mieux ne pas subir l'ire de la trésorière sortante.



Malgré cette chasse aux sorcières, et quelques passés ronchons ce qui compte, c'est l'avenir.

Au moment de quitter la Conférence, notre trésorière le sait assuré.

Sans savoir ce qu'il en est des finances, force est de constater que les comptes ont été rendus, et sans concession. Ils sont donc approuvés, à l'applaudimètre.

Les mains étant déjà bien chauffées, nous passons directement au vote pour l'adoption des nouveaux statuts, présumément conformes au CSA. Nouvel applaudimètre et adoption sans appel de la résolution. Koen Geens peut dormir sur ses deux oreilles, le CSA n'aura pas été en vain.

Les formalités étant bouclées, il est temps de repasser la patate chaude au Président pour sa dernière allocution publique en cette qualité.

Il est venu le temps pour lui de remercier chacun des acteurs ayant animé le Jeune Barreau durant l'année écoulée. Nous ne pouvons nous empêcher de déceler, au travers de certains remerciements, une légère amertume, probables résidus d'une année riche en « travaux » parfois mouvementés. Et c'est peut-être ici que la métaphore choisie du cinéma prend tout son sens (au-delà de l'évidente comparaison entre Me Hani Madani et son homologue transporteur) ; des tournages chaotiques et sous tensions n'ont-ils pas aboutis en chef-d'œuvre ?

Qu'il s'agisse d'un simple entracte pour **M<sup>es</sup> Coline Coeurderoy**, **Baptiste Conversano**, **Alisson Adriaenssens**, **Milena Eljaszuk**, **Jacques Willocq** et **François Coppin**, ou d'un clap de fin pour **M<sup>es</sup> Nicolas Gillet**, **Louis Hoffreumon**, **Audrey Lackner**, **Margaux Conil-Séon**, **Mathilde Mertens**, **Hani Madani** et **Lawi Orfila**, les remerciements sont actés au plumitif (et réitérés par les rédacteurs !).

Ceci étant chose faite, l'assemblée peut à présent tourner son regard vers l'avenir.



Il est en premier lieu procédé à l'élection de la Présidente pour l'année judiciaire 2024-2025. Sans grande surprise, l'actuelle vice-présidente, **M<sup>e</sup> Audrey Despontin**, l'emporte à l'unanimité des applaudissements.



Alors que nous entamons déjà la troisième heure de cette séance, la Présidente-élue interroge son auditoire : « Mais que fait la Conférence ? »

La réponse reste floue. Mais la promesse, pour l'année prochaine, d'un (Jeune) Barreau engagé séduit ; à l'image de deux de ses nouvelles figures de proue : **M<sup>e</sup> Audrey Despontin** et Madame la « quasi-Bâtonnière », **M<sup>e</sup> Marie Dupont**.

Pour les prochains postes, la parole est donnée à l'assemblée. Qui pour proposer des candidats aux fonctions convoitées de vice-président, de directeur et d'orateur de rentrée ?

En premier lieu, qui aura les épaules pour reprendre la lourde charge de vizir de la Conférence ? Guidés par l'Etoile du Berger, ce sont **M<sup>es</sup> Thomas Metzger, Jonathan Darchambeau** et **Panagiota Baloji** qui, sous les traits de Melchior, Gaspard et Balthazar, apporteront la réponse : la tâche incombe de droit au Moïse du Bassin parisien, sauvé de la Seine.



L'Élu est **M<sup>e</sup> Karim Sedad** qui emporte, sur les brillantes recommandations de ses Rois Mages, l'assentiment tonitruant de l'assemblée.

Ensuite, pour la proposition d'un nouveau directeur de la Conférence, c'est au tour de la Confrérie des Chauves de prendre place au perchoir. Monsieur la Première dame, **Maurice Heumann**, – qui manie désormais le « mutatis mutandis » mieux que personne – et **M<sup>e</sup> Simon Menschaert** dressent non pas un portrait mais la fiche signalétique de la suspecte. On sent l'habitude du premier nommé.



Sans surprise, les « Chauves » ont séduit et **M<sup>e</sup> Sophia Azzoug** est élue à l'unanimité.

Enfin, pour le présenter le candidat à la fonction d'orateur de rentrée, c'est **M<sup>e</sup> Vincent Defraiteur** qui prend position à la place du Parquet pour inculper son champion, son Adamo, son Mogwai, bref, son ami.



Le ton est caustique, mais n'en est pas moins sincère. Telle une octogénaire et son bichon maltais, l'orateur aime sa « Boule de poils » et ne rougit pas à l'idée de le clamer haut et fort.

L'assemblée est à nouveau conquise et **M<sup>e</sup> Anthony Rizzo** est élu haut la main en tant qu'orateur de rentrée pour l'année judiciaire 2025-2026.

Nous voilà finalement arrivés au point d'orgue de cette assemblée générale : l'élection des nouveaux commissaires. Au contraire des quatre heures déjà écoulées, il ne s'agira pas d'une simple formalité. Six candidats se sont présentés pour cinq postes disponibles.

Leur campagne est arrivée à sa fin. Les candidatures de **M<sup>es</sup> De Vriendt, Demeure, Bockstael, Libert, Bogaert** et **Monet Martin** sont présentées et les modalités de vote sont expliquées. S'agirait-il du treizième des douze travaux de la Conférence ? Les longues explications sont un terrain fertile pour des blagues sur la Nouvelle loi communale à destination des quatre administrativistes de Belgique dotés d'un sens de l'humour (trouvez-vous lesquels ?).

La séance est suspendue pour procéder au vote, aux dépouillements et autres recomptages.



Voilà qui permet de clôturer cette longue séance dont l'assemblée s'est délectée à chaque instant, souvent à gorge déployée.

Place désormais aux dernières agapes de l'année qui se tiendront au restaurant Brugmann, et dont la pudeur nous interdira de rendre compte.



**Antoine MAIRESSE**  
Avocat au barreau de Bruxelles



**Benjamin HOLLANDER**  
Avocat au barreau de Bruxelles

Après trente minutes, les résultats peuvent enfin être scellés, sous le contrôle (supposé) de l'huissier de justice volé à la Star Academy. La séance peut reprendre.

Sont élus aux postes de commissaires de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles pour deux années : **M<sup>es</sup> Maureen Demeure, Sandy De Vriendt, Gauthier Bogaert, Victoria Libert et Cassandra Bockstael.**

Personne n'a démerité et l'ensemble des candidats(-élus) est chaleureusement félicité par l'assemblée.

Découvrez la vidéo de l'assemblée générale et les photos sur notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

## Coupes de la Conférence

Coupe Marie Popelin  
**M<sup>e</sup> Frédéric Heylbrock**

Coupe Pierre Paulus de Châtelet  
**M<sup>e</sup> Ophélie Monhoval**

Coupe de la Conférence du jeune barreau  
**Cabinet CEW & Partners**



## Chères consœurs, chers confrères,

Vous êtes-vous déjà demandé ce qui distingue le métier d'avocat des autres professions ?

Les juristes, huissiers, notaires, magistrats, procureurs sont également des spécialistes du droit et de nombreuses autres professions que la nôtre visent à défendre les intérêts du client, dans un cadre transactionnel ou contentieux.

Contrairement à nos confrères français, nous n'avons pas le monopole du conseil et si théoriquement, nous disposons toujours du monopole de la plaidoirie, les entorses, légales ou prétoriennes, à cette exclusivité se font de plus en plus nombreuses.

À mes yeux, ce qui nous distingue c'est notre éthique, si particulière qu'elle est compilée dans un Code de déontologie, et la conviction profonde que nous ne sommes pas seulement des entrepreneurs mais que nous faisons partie de quelque chose de plus grand.

Nous faisons du droit. Bien sûr.  
Mais nous avons une déontologie. D'abord.  
Et ensuite, nous sommes engagés.

Individuellement pour beaucoup mais collectivement surtout, au travers des valeurs essentielles de la profession.

Ces valeurs de justice, de courage, d'indépendance, de secret des confidences, de loyauté et de confraternité ne s'apprennent pas sur les bancs de l'université, ni dans les livres ou les podcasts.

Ces valeurs s'acquièrent au contact de consœurs et de confrères, par une transmission, diffuse mais profonde, de ce qui fait l'avocat.

Les activités scientifiques, culturelles, sportives et festives que la commission du Jeune Barreau nous proposent tout au long de l'année sont autant d'occasions de transmission et de renforcement de ces valeurs. Je ne peux que vous inviter à y participer, même un peu.

Si vous le souhaitez bien sûr, car tout est optionnel, le barreau peut aussi vous offrir de très nombreuses occasions de rencontrer d'autres confrères ou de vous engager dans des projets ou des causes qui vous tiennent à cœur.



**MARIE DUPONT**  
**BÂTONNIÈRE DE L'ORDRE FRANÇAIS**  
**DU BARREAU DE BRUXELLES**

Les avocats-stagiaires ne doivent pas hésiter à frapper à la porte du Carrefour des stagiaires, et l'ensemble des avocats, toutes listes confondues, sont invités à s'investir dans une des commissions thématiques ou professionnelles de notre Ordre.

Si comme de nombreux avocats, vous souhaitez vous investir pour que l'accès au droit et à la justice soit une réalité pour tous, la commission d'aide juridique (CAJ), le bureau d'aide juridique (BAJ) et le Legal Helpdesk Refugees vous accueilleront avec joie.

Et si vous préférez vous investir ponctuellement, vous serez le bienvenu aussi. Proposez-vous pour « avocat dans l'école », donner un coup de main aux journées « place aux enfants » ou « portes ouvertes », être formateur pour les stagiaires, conférencier d'un jour ou encore pour participer à un groupe de travail sur un sujet qui vous intéresse.

Les différentes structures de l'Ordre sont au service de l'ensemble du barreau et sont ouvertes.

N'hésitez pas à vous y intéresser, en commençant par consulter notre tout nouveau site internet qui reprend nos différents événements, les actions et les projets menés par l'Ordre et, dans l'espace pro (réservé aux avocats) la liste de ces commissions, leurs objectifs et leurs membres.

Je vous souhaite à toutes et tous, une dynamique, enthousiasmante et confraternelle rentrée judiciaire !

**Marie Dupont**  
Bâtonnière de l'Ordre Français du Barreau de Bruxelles

## Chères consœurs, chers confrères,

C'est avec une joie débordante et un enthousiasme non dissimulé que j'entame mon mandat de Vice-Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles.

Mon rôle se décline en trois missions cardinales, chacune imprégnée des valeurs d'engagement, de bienveillance et de solidarité qui sont le socle de notre institution.

La première a trait à l'art de la parole, pour lequel Blaise Pascal, entre quelques formules mathématiques et pensées compilées, soutenait que « l'éloquence est une peinture de la pensée ».

Cette citation illustre avec brio le sacerdoce de l'« avocature » : façonner les idées avec clarté et élégance pour les rendre vivantes et convaincantes. L'éloquence, ce n'est en effet pas seulement convaincre, c'est aussi être juste et compétent et parfois savoir toucher et émouvoir, tout en restant fidèle à la vérité et à la justice.

J'aurai ainsi cette année l'honneur de présider les exercices de plaidoirie, cet incubateur indéniable de l'art oratoire au sein de notre barreau.

Cette année ne sera pas en reste puisque nous aurons l'immense privilège d'accueillir une nouvelle fois des centaines de stagiaires prêts à franchir l'étape cruciale de l'exercice de plaidoirie, un moment décisif dans leur parcours vers l'excellence professionnelle.

Le jury sera composé d'actuels et anciens commissaires de la Conférence, d'anciens et actuels membres du Directoire de la Conférence, de lauréats des prix Boels, Le Jeune et Janson, et surtout de nos éternels (anciens) membres du Conseil de l'Ordre.

Ce beau monde s'engagera séance après séance à offrir des retours constructifs et détaillés aux avocats stagiaires quant à leurs prestations écrites et orales. Enrichir cette expérience des conseils avisés d'un professeur de diction du conservatoire royal de Bruxelles est pour nous une priorité, afin de transformer chaque plaidoirie en une véritable œuvre d'art oratoire.

Les dix candidats qui auront excellé lors de cet exercice auront l'occasion unique de concourir au prix Georges Boels qui viendra récompenser les deux plus distingués d'entre eux, lesquels se verront remettre un prix lors de la séance de rentrée solennelle de janvier 2026.



**KARIM SEDAD**  
**VICE-PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE**  
**DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES**

Pour ma seconde mission, je siégerai au sein de la Commission du stage, présidée par Me Marc Dal, Vice-Bâtonnier de l'Ordre. Cette commission, réunie mensuellement, a pour mission de traiter toutes les questions relatives au stage et de résoudre les éventuels conflits entre stagiaires et maîtres de stage. Nous voulons garantir ainsi un encadrement rigoureux et bienveillant des futurs inscrits au tableau tout en veillant à leur progression harmonieuse et sereine.

Enfin, pour mon ultime mission, je me consacrerai à la préparation de l'année judiciaire 2025-2026. En tant que Vice-Président de notre association, je m'efforcerai de recueillir vos conseils et idées pour vous offrir une année riche en activités traditionnelles, mais aussi innovantes.

Je m'engage également et ardemment à soutenir pleinement Me Audrey Despontin, qui assurera pour cette année la présidence de la Conférence avec un dévouement et une passion que nous lui connaissons déjà.

En conclusion, mon rôle de Vice-Président sera d'assurer une transition professionnelle harmonieuse et bienveillante aux avocats stagiaires tout en préparant une année pleine de défis et de succès.

Je suis impatient de collaborer avec chacun d'entre vous pour sublimer les liens qui unissent les membres de notre belle profession, ma porte vous sera toujours ouverte et je compte sur vous pour venir m'interpeller.

Votre dévoué,

**Karim Sedad**  
Vice-président de la Conférence

COLLOQUE **EN PRÉSENTIEL** **EN LIGNE**

# LE RGPD, UNE ARME CONTENTIEUSE MOBILISER LA PROTECTION DES DONNÉES DANS VOS PROCÉDURES CIVILES, SOCIALES, PÉNALES...

**MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 DE 12H30 À 18H00**

SPF JUSTICE - AUDITOIRE BORDET - BOULEVARD DE WATERLOO 115 À 1000 BRUXELLES

Sous la direction de Mme Alexandra Jaspas

Méconnu, voire mal-aimé des avocats, le Règlement général pour la protection des données constitue pourtant une source insoupçonnée d'arguments dans les différentes procédures judiciaires.

Que ce soit en droit pénal, social, dans les recours en responsabilité civile ou dans le cadre de contentieux commerciaux, nombreux sont les dossiers qui comportent des aspects touchant aux données personnelles.

Comment mobiliser le RGPD dans vos différentes procédures et quels moyens en tirer devant nos juridictions ?

Le colloque organisé le 24 septembre 2024 par la CJBB, sous la coordination scientifique de Mme Alexandra Jaspas, ancienne codirectrice du Centre de connaissance de l'Autorité de protection des données (APD) et en présence d'orateurs renommés, répondra à cette question.

De plus amples informations seront rapidement communiquées au sujet de cet événement, que vous pouvez d'ores et déjà inscrire dans vos agendas respectifs !

## INTERVENANTS :

Alexandra Jaspas, Chief Legal & Compliance Officer

Elise Degrave, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Namur, Directrice de l'équipe de recherches en E-gouvernement au Namur Digital Institute/Crids

Etienne Wery, avocat aux barreaux de Bruxelles et Paris, Chargé de cours à l'université

Christophe Delmarcelle, avocat au Barreau de Bruxelles, Juge suppléant au tribunal du travail de Bruxelles

Martine Berwette, avocate au Barreau de Bruxelles, assistante à l'U.L.B. Mons

François Koning, avocat au Barreau de Bruxelles

La participation à ce colloque donne droit à 4 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

## LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

### Sans ouvrage

Stagiaires membres CJBB et étudiants	65 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	80 EUR
Membres CJBB	95 EUR
Non-membres CJBB	130 EUR

### Avec ouvrage

Stagiaires membres CJBB et étudiants	115 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	130 EUR
Membres CJBB	145 EUR
Non-membres CJBB	180 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

## Chères consœurs, chers confrères,

C'est avec une joie non dissimulée que je vous écris ces quelques lignes en ma qualité de Déléguée des stagiaires, pour lesquelles je remercie la Conférence du jeune barreau. La collaboration entre nos deux associations s'annonce, une fois de plus, radieuse.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à l'égard de l'ensemble des membres du Carrefour des stagiaires de l'année écoulée non seulement pour leur temps et leur investissement mais aussi leurs idées, leur combativité et leur dynamisme. J'adresse une attention toute particulière à M<sup>e</sup> Benjamin Hollander, mon prédécesseur, à M<sup>e</sup> Thibault Grégoire et, enfin, à M<sup>e</sup> Alice Lhoas qui a eu la folle idée d'accepter de rempiler pour une année supplémentaire.

Je profite également de cette courte tribune pour remercier, par avance, la dreamteam qui compose le Bureau de cette année, M<sup>e</sup> Alice Lhoas (vice-déléguée), M<sup>e</sup> Clémence Merveille (vice-présidente), M<sup>e</sup> Marine Randoux (trésorière) et M<sup>e</sup> Hélène Rouvroy (secrétaire).

Trêve de généralités, le Carrefour des stagiaires, c'est qui, c'est quoi ?

Le Carrefour des stagiaires c'est une ASBL d'environ 70 membres répartis en 16 commissions, chacune supervisée par un.e « chef.fe de com' » et chargée d'un projet ou d'un type d'activités différent. La multitude de commissions à l'œuvre nous permet, d'une part, d'organiser diverses activités et d'autre part, de mener de nombreux chantiers relatifs au bien-être des stagiaires et à leur vie au sein du Barreau.

Les commissions « aide aux stagiaires », « écoute et bien-être », « réforme », « communication », « interbarreaux » et « formations » travaillent ensemble afin d'accompagner les stagiaires qui rencontreraient des difficultés, de diffuser le plus largement possibles les informations utiles et, surtout, de proposer (aux instances de l'Ordre notamment), des modifications qui permettent d'améliorer la qualité de la formation et l'épanouissement professionnel des stagiaires. Pour exemple, leur travail et la collaboration avec l'Ordre a permis de réformer en profondeur les obligations de stage relatives aux cours CAPA 2 ainsi qu'aux dossiers BAJ. Leur dynamisme a également mené à l'organisation de deux réunions avec les stagiaires des autres Barreaux francophones d'Avocats.be, afin de tenter de dégager des lignes directrices communes. Il est par ailleurs important de souligner qu'il existe une commission « fonds d'aide » destinée à apporter une aide financière aux stagiaires qui en auraient besoin.

Les commissions « activités », « nuit des stagiaires », « sport », « langues », « ski » et « climat » ont quant à elle davantage



**ALEXANDRA BLANKOFF**  
**DÉLÉGUÉE DES STAGIAIRES**  
**AVOCATE AU BARREAU DE BRUXELLES**

vocation à organiser des activités comme les afterworks (chaque 3ème jeudi du mois, c'est le moment de dégainer son agenda !), les 20 km de Bruxelles, les formations Climavocat, en collaboration avec l'Ordre ou encore la Nuit des stagiaires.

Enfin, last but not least, les trois commissions dites « projet » offrent la possibilité aux stagiaires de remplacer une réunion de colonne par une demi-journée d'audience, une visite de prison ou une permanence décentralisée.

En bref, le Carrefour est avant tout un lieu de rencontre, de convivialité et de confraternité, où les stagiaires trouveront toujours une oreille attentive, du fun ou du soutien, chaque fois qu'ils et elles en ressentent le besoin. Il n'est jamais trop tôt pour apprendre qu'un entourage de qualité est une des clés pour s'épanouir dans ce métier !

Avec l'ensemble des membres, nous serons toujours disponibles pour répondre aux questions que vous vous poseriez et pour vous épauler tout au long de votre stage. N'hésitez pas à consulter le site internet de l'association ([www.carrefourdesstagiaires.com](http://www.carrefourdesstagiaires.com)) ou ses réseaux sociaux ou encore à écrire à l'adresse mail délégué. [carrefourdesstagiaires@gmail.com](mailto:carrefourdesstagiaires@gmail.com).

Enfin si, outre la participation à nos activités, vous souhaitez intégrer l'association et devenir membre de l'une de nos commissions, n'hésitez pas à nous écrire ou à venir nous aborder lorsque vous nous croiserez (on ne mord pas, promis) !

Bien confraternellement et en vous souhaitant une belle rentrée judiciaire,

**Alexandra Blankoff**  
Déléguée des stagiaires

# SOIRÉE DE COMMÉMORATION DU GÉNOCIDE DES TUTSI AU RWANDA

## Échanges de vues entre générations, une mère et sa fille, après la soirée de commémoration des 30 ans du génocide des Tutsi.

- C'est difficile, difficile de s'exprimer après avoir entendu Mme Brigitte Safari témoigner.
- Oui, son témoignage de rescapée du génocide était poignant.
- La salle des audiences solennelles de la Cour de cassation impose d'elle-même respect et retenue, mais les mots, le souffle, l'émotion et les temps d'arrêts de Mme Safari étaient bouleversants.
- On sentait qu'elle était soutenue par ses proches, dans la salle, ils l'encourageaient discrètement et lui permettaient de poursuivre son témoignage.
- Nous étions tous pris par la force de ses mots et de son histoire, tous nous étions avec elle, dans l'arbre où elle s'est réfugiée après deux jours cachée dans un fossé, là où impuissante elle a assisté à la mise à mort atroce de son grand-père par un groupe d'hommes qui étaient ses voisins, des gens de son village, c'est fou.
- Oui, et le fait que, repérée dans l'arbre, elle a pensé mourir jusqu'à ce que le chef du groupe qui avait assassiné son grand-père décide de la mettre à l'abri, de la cacher chez lui, parce qu'il croyait, par une forme de pensée magique, qu'elle lui avait épargné une mort par morsure de serpent – une vie pour une vie.
- Ce bourreau qui devient sauveur, qui l'amène cachée dans une pirogue près du point d'eau où elle sera finalement sauvée in extremis, après des rebondissements qui paraîtraient inconcevables si on les voyait dans un film.
- Après avoir vécu la traque, les massacres, la peur pour sa propre vie, la possibilité de mourir assassinée plusieurs fois, cette dame doit maintenant vivre avec le poids de connaître celui qui a tué les siens, qui a organisé les massacres, tout en sachant que sans lui, elle serait morte aussi. C'est fou.
- C'est inconcevable cette cruauté, comme c'est possible ? Comment est-ce que l'humain peut en arriver là ?
- La soirée a permis de comprendre aussi que tout s'est mis en place bien avant avril 1994, petit à



petit le plan génocidaire a été ourdi et déjà depuis longtemps les Tutsi étaient relégués comme des citoyens de deuxième catégorie.

- Mme Safari elle-même nous a expliqué comment le fait d'être Tutsi, identifiée comme telle par l'administration, avait eu une incidence sur sa scolarité, la manière dont certains enseignants la maltrahait, des années avant le début du génocide.
  - Les diffusions de la « radio des Mille Collines », qui martelait que les Tutsi étaient des sous-humains, des cafards, a contribué largement à banaliser la possibilité de tuer sans état d'âme des gens que l'on connaissait, avec qui on vivait.
  - C'était intéressant d'entendre M<sup>me</sup> Colette Braeckman, qui a séjourné au Rwanda quelques mois avant le début du génocide d'avril 1994, qui explique que ceux qui souhaitaient déchiffrer les signes avant-coureurs auraient pu comprendre ce qui allait arriver, tout était sous nos yeux. Mais personne ne veut voir, c'est tellement inimaginable, on ne peut pas imaginer qu'il y aura un passage à l'acte.
  - Le 20<sup>e</sup> siècle aura décidément été marqué par les génocides – et pourtant, que de paroles sur le thème de « plus jamais ça ».
  - Avec les génocides vient aussi le négationnisme, c'est terrible, quelle douleur pour les victimes et leurs proches, qui déjà ont du mal à s'exprimer.
  - Le génocide rwandais, lorsqu'il a commencé, a pourtant été largement médiatisé, difficile de le nier : je me souviens bien des images diffusées à l'époque, des journalistes étaient sur place.
  - Mme Braeckman elle-même a exposé y être retournée dans les semaines qui ont suivi le début du massacre, comme reporter. Elle a vu l'ampleur de la tragédie, les corps dans les rues, elle a dit avoir perdu des amis qui lui avaient annoncé,
- des mois auparavant, qu'ils étaient sur des listes de personnes à abattre parce qu'ils étaient journalistes, juges ou avocats.
  - Ce qui était intéressant c'est aussi de comprendre comment ce génocide, dont la communauté internationale s'est scandaleusement détournée pendant les faits, a inscrit la Belgique en lieu de justice grâce à la loi de compétence universelle.
  - Un lieu de justice, mais aussi un lieu d'asile pour quelques génocidaires, ce qui a d'ailleurs permis aux victimes, réfugiées en Belgique et qui croisaient leur bourreau en rue, de déposer plainte, c'est fou non ?
  - On a aussi compris que sans l'acharnement de magistrats déterminés à aller jusqu'au bout, et notamment M. Damien Vandermeersch, à l'époque juge d'instruction, le premier procès n'aurait pas eu lieu.
  - Et puis, pas de procès sans avocat et M<sup>e</sup> Michèle Hirsch nous a fait ressentir ce qu'est un avocat d'assises quand il ou elle s'empare d'un dossier, l'investissement total que cela représente, l'écho que cela peut avoir à titre personnel.
  - Ça m'a frappé qu'elle évoque ses échanges avec les victimes, comment elle est allée sur les lieux pour tenter de comprendre l'incompréhensible, et comment elle s'est rendu compte que ses clientes, déjà honteuses d'avoir survécu, ne pouvaient pas lui faire part de tout ce qu'elles avaient subi durant le génocide, elles en avaient trop honte.
  - C'est fou.
  - Oui, c'est fou.



**Nine Simon**

Etudiante

**Stéphanie Davidson**

Avocate au barreau de Bruxelles

Découvrez la vidéo de la soirée et  
les photos sur notre site  
[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



DOSSIER

# VÉCUS ET RÉALITÉS DE FEMMES INCARCÉRÉES EN PRISONS FRANCOPHONES





I.Care, association belge fondée en 2015, dont l'objet social est la promotion de la santé en milieu fermé (pour le moment, uniquement en milieu carcéral), vise à améliorer la prise en charge globale des personnes détenues et à assurer la continuité des soins pendant et après l'incarcération. Nous ancrons notre travail dans la logique promue par l'Organisation mondiale de la santé et la Charte d'Ottawa selon laquelle la santé ne se réduit pas à l'absence de maladie ou d'infirmité mais représente un état complet de bien-être physique, mental et sociétal. Pour atteindre cet état, il faut agir, de manière simultanée, sur une multitude de facteurs, également appelés déterminants sociaux de la santé, c'est-à-dire sur l'ensemble des facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui ont une incidence sur cet état de bien-être.

Notre association intervient auprès des hommes dans les prisons de Haren, Jamioulx, ainsi que des femmes dans les quartiers de Haren, Lantin et Mons. L'équipe, composée d'infirmier·ères, de psychologues, d'éducateur·trices et d'un médiateur interculturel, offre un accompagnement de première ligne psycho-médicosociale aux personnes incarcérées. Outre ce travail en première ligne, l'asbl a pour objectif de participer à l'amélioration des politiques publiques en matière de santé, conformément à une logique de promotion de la santé. Dans ce cadre, l'association mène des activités de plaidoyer et de recherche.

Nous avons assez vite perçu que la population carcérale n'était pas une « masse informe » ayant des caractéristiques communes et que certains publics nécessitaient particulièrement notre attention. En effet, le système carcéral a tendance à organiser la détention pour des hommes, belges, sachant lire et écrire, ayant un revenu, un réseau social et un bon niveau de littératie en santé. Ainsi, au fil des rencontres, trois publics ont retenu notre attention : les femmes détenues, les personnes transgenres et les personnes sans titre de séjour. Nos projets tiennent ainsi compte de la dimension genrée et des spécificités culturelles.

Nous avons eu l'occasion de mener une recherche spécifique auprès de femmes détenues, pendant un an, grâce au soutien de la politique fédérale pour l'égalité des genres. Parle avec elles est un projet qui nous a permis, d'une part, de documenter les problématiques et besoins des femmes incarcérées et/ou ayant connu la prison, en publiant un rapport et d'autre part de mener un travail de plaidoyer auprès des autorités publiques, via la rédaction de recommandations ciblées et la rencontre des autorités publiques. Fin 2023, en lien notamment avec une de nos recommandations phares, à savoir celle de faire entrer des services d'accompagnement pour les femmes victimes de violences basées sur le genre, nous avons pu démarrer le projet Wonder woman résilience. Soutenu pendant un an par la Région Wallonne, il s'agit d'un projet visant à mettre en place un programme d'activités autour de la thématique des violences faites aux femmes au sein du quartier femmes de la prison de Mons. Le programme mélange des ateliers autour de l'estime de soi, animés par des travailleur·ses d'I.Care, et des groupes de paroles, en collaboration avec l'association « Brise le silence », association montoise accompagnant des personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

Il est possible de nous contacter lorsque vos client·es présentent des problématiques de santé globale afin que nous puissions éventuellement répondre à des interrogations ou relayer des demandes. Selon les besoins et les prisons, il est également possible de relayer vers notre service des client·es présentant un usage problématique de drogues ou des interrogations/problématiques liées au genre (nous accompagnons les personnes transgenres). Les coordonnées de notre équipe, par prison sont consultables dans l'onglet Notre équipe sur notre site internet.

**Contact : [info@i-careasbl.be](mailto:info@i-careasbl.be)**

**Site internet : <https://i-careasbl.be>**

Dans un système pénal où les femmes représentent une minorité, les défis spécifiques qu'elles affrontent en détention révèlent des réalités complexes et souvent ignorées. Entre stigmatisation sociale, parcours de vies marqués par la violence et conditions de détention inadaptées, leur expérience soulève des questions cruciales sur la justice et leurs possibilités de réinsertion.

## UNE JUSTICE PLUS CLÉMENTE ENVERS LES FEMMES ?

En 2022, les femmes représentaient 6,9% de la population carcérale mondiale. En Belgique, elles sont incarcérées dans neuf établissements<sup>1</sup> sur la trentaine du pays, mais ne représentent que 4,5% de la population carcérale totale, soit environ 500 femmes.

La faible présence des femmes dans les prisons peut s'expliquer par une perception sociale distincte de la déviance masculine et féminine. Culturellement, les femmes sont souvent considérées comme moins violentes ou moins responsables de leurs actions criminelles. Ce biais positif influence la police et la justice, qui tendent à être moins strictes dans leur contrôle et condamnations. Toutefois, il est important de nuancer cette perception. Selon la sociologue Coline Cardi<sup>2</sup>, bien que les femmes soient moins souvent sanctionnées par le système pénal, elles subissent un contrôle plus rigoureux dans leur vie quotidienne et hors de la sphère judiciaire que les hommes. Ce contrôle s'exerce au sein de la famille, des institutions éducatives, médicales et psychiatriques. Leur comportement déviant est évalué selon d'autres critères, comme leur conformité à l'image de la « bonne mère » ou à une féminité douce et dévouée.

Dès l'enfance, les filles sont socialement sanctionnées pour des comportements violents, non conformes aux attentes de genre féminin, alors que ces mêmes comportements peuvent être valorisés chez les garçons comme des expressions d'une masculinité « virile ». Ces normes de genre dissuadent les femmes de se livrer à des actes délinquants, ce qui explique leur moindre implication dans la criminalité. De plus, lorsqu'elles commettent des infractions, leur statut de mère peut influencer le jugement. Bien que non inscrit dans la législation belge, il semble que les tribunaux prennent en compte leur rôle traditionnel de gardiennes du foyer et des enfants, ce qui conduit à une moindre fréquence d'incarcération des mères, contrairement aux pères, dont la paternité est, dans une moindre mesure, pris en compte dans les décisions judiciaires.

Pour autant, les femmes incarcérées subissent une stigmatisation particulièrement sévère. Elles sont perçues comme doublement déviantes, tant par rapport à la loi qu'aux normes de genre.

## DES PARCOURS DE VIE MARQUÉS PAR LES VIOLENCES

Les prisons reflètent les inégalités sociales de la société et les femmes n'y échappent pas : quand elles sont incarcérées, elles partagent souvent des caractéristiques de vulnérabilité. Selon Nuytiens et Christiaens<sup>3</sup>, chercheuses de la VUB, elles cumulent des vulnérabilités individuelles (dépression, troubles psychiatriques, addictions), relationnelles (violences subies, isolement social) et sociétales (faible niveau d'instruction, précarité économique). À leur entrée en détention, une majorité n'avait qu'un diplôme de l'enseignement primaire, vivait dans des conditions précaires et n'avait pas d'emploi déclaré.

Les femmes en prison partagent presque toutes une expérience commune : celle de la victimation, constituant souvent un facteur précurseur dans les parcours délinquants et criminels. De fait, outre les violences auxquelles leur situation économique précaire les expose, notamment dans les parcours de rue et de prostitution, elles ont souvent subi des violences intra-familiales et conjugales. Il peut s'agir d'abus physiques, sexuels, émotionnels, mais aussi financiers ou relationnels, comme des situations d'exploitation domestique ou d'isolement social forcé. Parfois, c'est le conjoint qui force les femmes à commettre des délits, ou leur délègue certaines tâches de l'activité illégale, souvent les plus exposées au risque de contrôle. Dans l'étude en cours de Valentine Doffny<sup>4</sup>, pour un tiers des femmes considérées, le partenaire est impliqué dans les faits à l'origine de la condamnation.

---

1. Anvers, Bruges, Gand, Haren, Hasselt, Hoogstraten, Lantin, Marchen-Famenne et Mons. Neuf établissements, ou plus précisément neuf quartiers femmes, des sections spéciales au sein de prisons majoritairement composées d'hommes

2. Cardi, Coline (2007). Le contrôle social réservé aux femmes : Entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, Vol. 31(1)

3. Nuytiens, A., & Christiaens, J. (2015). « It all has to do with men » : How abusive romantic relationships impact on female pathways to prison. *Lives of Incarcerated Women: An International Perspective*, 32-46.

4. Doffny, V. (2023), présentation lors du colloque «Les femmes incarcérées dans les prisons belges : état des lieux de la recherche et du plaidoyer», 3 mars 2023, U. Saint-Louis. Ces chiffres sont relatifs aux femmes condamnées entre 2019 et 2021 à la prison de Lantin.

Cette expérience de victimation vient alors questionner le cas particulier des femmes condamnées pour (tentative d') assassinat de leur conjoint. Comme le précise Delphine Pouppez dans le propos introductif de notre rapport Parle avec elles, « lorsqu'il s'insère dans un continuum de violences subies [ce cas spécifique] soulève l'ambiguïté du statut d'"autrice-victime", et la question des frontières de la légitime défense (notamment lorsque l'acte est prémédité, mais interprété comme stratégie de survie). Chetcuti-Osorovitz souligne la difficulté, voire l'impossibilité pour ces femmes de répondre à deux injonctions contradictoires au cours de la peine : celle, juridique, de démontrer sa capacité réflexive en reconnaissant sa culpabilité, et celle, « clinique », de se reconnaître en tant que victime, donnant sens à la peine, un temps de reconstruction de soi. Cette analyse, cependant, ne vise pas à déresponsabiliser les femmes, ce qui reviendrait à les déposséder de leurs actes – beaucoup revendiquent ces choix posés, ces résistances, réfutant l'image de victimes passives et contraintes. Mais il s'agit de les resituer dans un contexte de vie genré qui limite l'éventail (ou la perception) de ces possibilités, particulièrement quand l'entourage et les structures d'accompagnement social font défaut. »

## ...EXACERBÉS PAR LES CONDITIONS DE DÉTENTION

Malgré des parcours de vie très (trop) souvent heurtés par les coups de la violence, cela peut se répéter intramuros. La prison devient un vecteur de violences supplémentaires en raison notamment des conditions de détention et du traitement genré imposé aux femmes : insalubrité, isolement et surpopulation dans de nombreux quartiers femmes et manque de services adéquats, n'en sont que quelques exemples. Les conditions de détention sont souvent précaires et inadaptées aux besoins spécifiques des femmes, en raison notamment de leur minorité numérique ainsi que du manque de formation du personnel (de surveillance pénitentiaire mais aussi du personnel médical).

Elles doivent également faire face à une vie sociale et relationnelle complexe, souvent marquée par la charge mentale et le stress de s'occuper de leurs enfants depuis la prison. L'éloignement des proches est plus marqué pour les femmes, en raison du nombre limité d'établissements pénitentiaires les enfermant. De plus, les soins de santé sont souvent insuffisants et mal adaptés à leurs besoins spécifiques, entraînant parfois des refus ou des retards de soin. Les possibilités d'emploi sont limitées et souvent genrées, et les opportunités d'éducation sont restreintes. La prison n'est par ailleurs pas sans conséquences sur la santé physique (baisse de la vue, audition, asthme, rétention d'eau, etc.) et mentale des femmes détenues.

## LA PRISON COMME REFUGE

Pour autant, et paradoxalement, certaines femmes considèrent la prison comme un lieu de répit, notamment celles ayant connu des épisodes de violence. La prison

peut être perçue comme un moyen de se libérer d'un cercle vicieux d'emprise masculine ou de situations de violence et de contrôle.

Louise (prénom d'emprunt) nous expliquait : « *Quelque chose de confortable dans la détention ? La sécurité. Dehors, tout peut arriver. Ici, rien ne peut se passer. Quoi qu'il arrive, et quoi qu'on puisse en dire, il y aura toujours quelqu'un qui va passer nous voir, nous surveiller, on aura toujours à manger et tout. Alors que dehors, tout peut arriver. Ici, j'ai trouvé la paix, la paix de pouvoir m'asseoir, par exemple c'est bête mais allumer la télé et se dire que rien ne va se passer. Ne pas avoir peur des horaires, de savoir si on va rester en vie ou pas... Dehors, c'était toutes des préoccupations que j'avais. Ma santé et mon mental se sont améliorés en prison, j'ai pas peur de le dire. J'ai une vie plus correcte enfermée ici que dehors. C'est en prison que j'ai retrouvé ma liberté.* »

Pour certaines, la prison est l'endroit d'où elles vont pouvoir enclencher certaines procédures qu'elles n'auraient pas pu ou pas pu enclencher depuis l'extérieur pour diverses raisons, telles que des demandes de divorce, des procédures d'éloignement, etc. C'est aussi, pour certaines, la première fois qu'elles vont pouvoir rencontrer des professionnel·les, auprès de qui elles vont pouvoir déposer en toute sécurité et dans un cadre bienveillant, les vécus traumatiques qui participent ou qui ont participé, à la construction d'un schéma psychologique de non confiance en soi, de manque total d'estime de soi. Dans ce lien thérapeutique, elles vont pouvoir expérimenter, souvent pour la première fois, l'écoute, la bienveillance, qu'elles connaissent peu, voire pas. Elles ont dès lors grandement besoin d'être accompagnées par des professionnel·les de l'écoute, du soin, mais aussi par des professionnel·les du droit afin de les guider dans ce qui peut s'apparenter pour elles, à des méandres administratifs très souvent incompréhensibles et donc décourageants. À notre connaissance, l'offre de services en ce sens est très limitée voire inexistante dans certains établissements.

## LES DÉFIS DE LA SORTIE DE PRISON

La sortie de prison représente un moment particulièrement stressant pour les femmes détenues. Beaucoup d'entre elles redoutent un retour à la violence ou craignent des représailles. Cette angoisse peut lourdement peser sur leur réinsertion et compromettre leur capacité à (re)construire une vie en sécurité. Par exemple, Lina (prénom d'emprunt) nous partageait son inquiétude : « *Ma seule crainte, c'est qu'il me retrouve. Même s'il a pas le droit de s'approcher de moi. On sait jamais. Et ça me fait peur. Je vais te dire, si j'étais pas rentrée en prison, il nous aurait tués.* »

Les services d'accueil et de réinsertion sociale sont souvent inadaptés aux besoins spécifiques des femmes sortant de prison. Il existe un manque criant de structures spécialisées pour elles, entraînant une insuffisance de places dans les foyers d'accueil et les programmes de réinsertion. Les centres d'accueil généralistes ne prennent pas toujours en



compte les traumatismes et les besoins particuliers des femmes, ce qui rend leur sortie et, partant, leur réinsertion encore plus difficiles.

## LA NÉCESSITÉ DE CRÉER DES PONTS

Les femmes incarcérées sont souvent perçues uniquement à travers le prisme de leurs infractions. Pourtant, il est crucial de reconnaître que beaucoup d'entre elles, comme nous avons pu le montrer, sont également victimes, un aspect de leur histoire qui reste trop souvent ignoré par le système judiciaire. Cette double réalité, où les femmes sont à la fois coupables d'actes délictueux et victimes de sévices, mérite une attention particulière et un accompagnement adapté.

Les avocat·es doivent pouvoir jouer un rôle essentiel dans le soutien à la détention des femmes en mettant en œuvre une défense juridique adaptée à leurs besoins spécifiques. Des ponts doivent être construits entre les structures et les personnes qui défendent les droits des femmes et celles qui travaillent en prison. Des initiatives telles que des programmes de formation, des ateliers de réinsertion, et des services de soutien psychologique, juridique et médical doivent être développés et mis en place de manière efficace. Il est également crucial de renforcer la collaboration entre les différentes institutions et organisations travaillant avec les femmes incarcérées afin de créer un réseau de soutien solide et cohérent. En faisant cela, nous pouvons non seulement améliorer les conditions de vie des femmes en prison, mais aussi favoriser leur réinsertion dans la société, leur offrant ainsi une véritable chance de se (re)construire et de mener une vie digne et respectueuse.



**Camille COUETTE**

Chargée de mission chez I.Care asbl

## POUR ALLER PLUS LOIN

Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Les femmes en prison : fiche thématique sur les normes du CPT. 2018.

Ricordeau, G. (2019). Pour elles toutes, femmes contre la prison. Lux éditeur.

I.Care asbl, (2023). Parle avec elles.

I.Care asbl, (2022). Dossier : genres et sexualités en prison. MursMurs n°12.

Les femmes incarcérées dans les prisons belges : état des lieux de la recherche et du plaidoyer, Séminaire organisé par le Groupe de recherche en matière pénale et criminelle (GREPEC) et le Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques (SIEJ) de l'UCL-Saint Louis Bruxelles, 3 mars 2023. Entre autres :

- Rousseaux, Xavier. Enfermer les femmes : une vieille histoire ?
- Nederlandt, Olivia. Les femmes incarcérées dans les prisons belges : quelles conditions d'incarcération, quels droits et quels recours ?
- Doffny, Valentine. Étude du profil des femmes incarcérées en Belgique : résultats préliminaires.
- Hugon, Claire. Le plaidoyer associatif et politique autour des femmes en prison.

# Pour vous sortir de la Tour de Babel depuis plus de 20 ans

L'expérience et l'excellence en traduction  
juridique, technique, médicale et financière  
Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles | Tél. +32 2 646 31 11  
Fax : +32 2 646 83 41 | [translat@pauljanssens.be](mailto:translat@pauljanssens.be)  
[www.pauljanssens.com](http://www.pauljanssens.com)



**PAUL JANSSENS** SA  
INTERNATIONAL



**LE NOUVEAU LIVRE 6  
DU CODE CIVIL**



**LA CRIMINALITÉ  
EN COL BLANC**



**L'INCAPACITÉ  
DE TRAVAIL**



**RÉFORME DU CODE  
PÉNAL ET QUESTIONS  
CHOISIES**



Profitez d'une  
**réduction de 5%**  
avec le code **CJBB5**  
Commandez →



Disponible  
sur  
**LEXNOW**



# LES PRIX BOELS 2024



La salle est comble. La famille, les amis, les confrères et consoeurs sont venus nombreux soutenir leur candidat au Prix Boels de cette année 2024.

Le prix Geoges Boels récompense les deux avocats stagiaires ayant présenté le meilleur exercice de plaidoirie.

Les 8 sélectionnés ont déjà brillé. Ils sont invités à plaider une seconde fois devant un jury trié sur le volet au rang desquels figurent Monsieur le Bâtonnier Emmanuel Plasschaert et Madame la Vice-Bâtonnière Marie Dupont. Autant vous dire que la pression sur les épaules de nos 8 jeunes candidats n'est pas négligeable.

Il règne pourtant une ambiance de grande sérénité, une sorte de plénitude, agrémentée de zenitude...

Ce jeudi 11 avril 2024, tout un petit monde est suspendu aux lèvres de ces éminents stagiaires venus chercher un prix ô combien prisé par notre Barreau.

Le premier d'entre eux, **M<sup>e</sup> Sylvain Courtois<sup>(1)</sup>**, se lance. Son rôle est difficile, il essuie les plâtres. Grand, il est à la fois élancé et un peu accablé. Au début, il tâtonne un peu, cherche sa place, sa voix et puis ça va crescendo. Au fil de ses plaidoiries, il trouve son aisance, bouge

comme un lion en cage et atteint des sommets. Il me fait l'impression d'avoir déjà bien « roulé sa bosse », comme un vieil habitué du prétoire... C'est dire...

**M<sup>e</sup> Léa Poivre<sup>(2)</sup>** ajuste ses lunettes. D'une voix agréable, elle nous fait voyager en Italie, dans une odeur de chicons, autour de voisins encombrants. La salle salive. Ses mains parlent aussi, elle mange elle-même quelques mots et avale parfois des bouts de phrases, mais le tout avec aisance et un rythme agréable.

**M<sup>e</sup> Harold Lenfant<sup>(3)</sup>** se lève à son tour. D'emblée, son discours est clair, net et structuré. Sa plaidoirie est audible, posée. Il y est question de vétérinaires, de chats, d'une cliente victime d'un accident de voiture... Le décor est bien planté, on y trouve un fil rouge, c'est le bon ton, le bon tempo. M<sup>e</sup> Lenfant baisse la voix quand il faut et garde le contrôle sur son auditoire. Belle prestation.

En quatrième position, c'est au tour de **M<sup>e</sup> Marie Sergeant<sup>(4)</sup>** de briller. D'emblée, je remarque sa posture, les mains bien plantées sur la barre, à l'aise, concrète, libre. Quelque chose en elle impressionne. Sa voix est un instrument redoutable. Son esprit est affuté, le verbe est manié avec art, c'est le bon ton. Le rythme est parfait. Il est question d'un gynéco qui ne devrait pas exister... La salle est conquise. C'est décidément du grand niveau.



**M<sup>e</sup> Morgane Durdu<sup>(6)</sup>** nous parle d'une histoire de factures. Qui paie mal paie deux fois dit-elle. Les explications sont concrètes mais débitées sur un ton un peu monocorde. La posture est sereine et rassurante. Elle convainc et ce n'est pas rien.

**M<sup>e</sup> Aurélie Devillers<sup>(6)</sup>** prend place. La salle se lasse, l'attention baisse mais qu'à cela ne tienne, M<sup>e</sup> Devillers occupe l'espace. Une histoire de coronavirus, de resto, de bar, une société « plus soif ». D'emblée, elle adopte la bonne posture, la bonne voix et la bonne ponctuation. Un trio gagnant. La gestuelle est adaptée et captivante. On comprend son argumentaire, clair et structuré. M<sup>e</sup> Devillers coche toutes les cases, elle joue même avec le silence. Le suspense monte d'un cran.

C'est au tour de la septième candidate, **M<sup>e</sup> Sarah Geerts<sup>(7)</sup>**, de convaincre... Celle-ci se déploie petit à petit. Elle développe une belle énergie. On sent cependant que le public sombre dans une petite slaptitude. La 7<sup>e</sup> position serait-elle un mauvais plan ? La plaidoirie s'avèrera un peu trop longue, mais la prestation restera d'un très bon niveau.

Last but not least, le huitième candidat, **M<sup>e</sup> Sacha Hancart<sup>(8)</sup>**, aura la tâche dure : boucler la boucle et réveiller la salle. Il relève le défi avec une sombre histoire d'assurances. Il occupe la place, les arguments sont imparables, ils sont débités avec conviction, tout est clair, tout est limpide, concis. On a clairement envie de lui donner raison. C'est le bon sens, sans envolée lyrique. L'avocat dont tout le monde rêve.

L'épreuve s'achève sur un tonnerre d'applaudissements. La salle est conquise, la cuvée 2024 est décidément très prometteuse.

Le jury se lève et s'en va délibérer. Les dés sont jetés.

Nos huit candidats, visiblement soulagés, sont désormais à jamais liés par cette unique expérience. Cela se sent, ils sont tous gagnants !

L'excellence était au rendez-vous, mais puisqu'il fallait en élire deux – et le choix n'a certes pas pu être aisé – ce sont finalement **M<sup>e</sup> Sylvain Courtois** et **M<sup>e</sup> Marie Sergeant** qui remportent le Prix Boels 2024. Félicitations à ces deux-là !

Que le Barreau soit rassuré, la relève est là.



**Nadine KALAMIAN**  
Avocate au barreau de Bruxelles



ÉCHANGE

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DU JEUNE BARREAU VAUDOIS





# JEUNE BARREAU VAUDOIS

## 1. Peux-tu te présenter en quelques mots ?

J'ai commencé mon stage d'avocate en septembre 2018, fraîchement sortie de l'université. Certains maux étant universels, j'ai subi durant deux ans (durée du stage d'avocat.e dans le canton de Vaud) un maître de stage dur et un salaire de misère.

À l'obtention de mon brevet d'avocate en novembre 2020, je me suis dit que je ne pratiquerais plus jamais ce métier trop stressant, trop exigeant, trop tout... et me voilà quatre ans plus tard toujours bercée par ce métier qu'il est très difficile de quitter et auquel on prend goût (de manière un peu masochiste parfois).

Après avoir pratiqué en qualité de collaboratrice durant deux ans dans un cabinet à tendance « corporate » en droit de la famille et des successions, j'ai finalement rejoint Lion d'Or Avocats en 2022, me mettant alors à mon compte. Cela m'a permis de revenir à mes premières amours du droit pénal tout en poursuivant ma pratique du droit de la famille et des successions.

J'ai rejoint le comité du Jeune Barreau vaudois en juin 2021. Durant deux ans, j'ai été en charge des relations extérieures ainsi que de l'organisation de la Rentrée, puis ai été élue vice-présidente par le comité en 2023, avant d'endosser la présidence en juin 2024.

## 2. Quel est le rôle du JB au sein de ton barreau ? Combien de membres ? Comment sont-ils sélectionnés (élections...) ? Combien de temps dure le mandat et avez-vous des rôles délimités comme chez nous (trésorier, secrétaire...) ?

Le barreau vaudois étant un barreau jeune, à peu près 65% des membres de l'Ordre sont également membres du Jeune Barreau, ce qui représente environ 800 membres.

Le Jeune Barreau vaudois est toutefois une association distincte et indépendante de l'Ordre des avocats. Son rôle premier est de représenter et assurer la défense des jeunes avocat.e.s et avocat.e.s-stagiaires. Pour ce faire, de nombreuses formations - les moins chères possible afin qu'elles soient accessibles à toutes et tous - sont organisées tout au long de l'année. Nous organisons également de nombreux événements plus « ludiques » afin de renforcer les liens confraternels de notre jeune barreau, tel que le - désormais traditionnel - tournoi de pétanque.

Le comité du Jeune Barreau est composé de douze membres, dont au minimum deux avocat.e.s stagiaires, élu.e.s par l'assemblée générale. La durée maximale du mandat s'apparente à celle de la présidence de certains pays, à savoir illimitée. Rares sont toutefois celles et ceux qui sont mort.e.s en fonction. Une nuance est à apporter à l'hyperbole qui précède : l'âge limite pour être membre du Jeune Barreau est de 45 ans.

À leur 45 ans révolus les alors membres actif.ve.s deviennent automatiquement membres honoraires.

Les membres du comité n'ont pas réellement de rôle attribué mais sont rattachés à l'un ou l'autre des trois pôles qui composent les activités du Jeune Barreau ((i)formations et activités culturelles, (ii) activités ludiques et (iii) administratif).

### 3. Quels sont tes projets pour cette année, en ta qualité de présidente ?

Faire prospérer les nombreuses activités déjà en place du Jeune Barreau m'apparaît être un chantier important. Ceci étant, certains maux étant universels, comme déjà dit, de nombreux combats restent à mener ou à poursuivre en particulier s'agissant des conditions de pratiques des jeunes avocat.e.s et de leurs possibilités de parentalité. En effet, les tarifs de l'assistance judiciaire demeurent très faibles comparé au coût de la vie. Les avocat.e.s dans leurs premières années de pratique d'indépendant ont évidemment davantage de dossiers d'office. Ceci a pour conséquence que la moitié des avocat.e.s qui démarrent arrêtent leur activité dans les cinq ans qui suivent l'obtention de leur brevet, ne parvenant pas à tourner. Ce phénomène affecte évidemment davantage les femmes qui ne bénéficient pour ainsi dire pas de congé maternité payé lorsqu'elles sont indépendantes. Ce qui précède est à mon avis un des combats les plus importants que doit mener le Jeune Barreau, à savoir améliorer les conditions de pratique de nos jeunes consœurs et confrères.

Outre la défense des jeunes avocat.e.s et avocat.e.s-stagiaires, je tiens à ce que le Jeune Barreau s'engage toujours plus dans les causes intrinsèquement liées à notre profession. En particulier, les conditions carcérales suisses n'étant pas plus glorieuses qu'ailleurs, voire étant pires, je souhaiterais que le Jeune Barreau se mette au service des détenus du canton de Vaud en menant différentes actions, petites ou grandes, permettant d'améliorer leur situation.

### 4. Ta vision des femmes au barreau et à la Conférence du jeune barreau, et ce qu'il reste encore à accomplir ?

L'Ordre des avocats vaudois a élu, en mars dernier, la deuxième Vice-Bâtonnière de son histoire, M<sup>e</sup> Mercedes Novier, qui endossera le Bâtonnat en 2026. Heureusement, le Jeune Barreau vaudois a connu de nombreuses Présidentes durant les trente dernières années. J'ai confiance dans le fait que cette tendance va se répercuter sur l'Ordre des avocats, rapidement je l'espère.

Je crois toutefois que nous devons continuer à œuvrer à ce que les conditions de pratique des avocates leur permettent de poursuivre sereinement leur carrière sans que leur vie de famille n'en soit un frein. Ceci passe par les actions évoquées ci-dessus.

### 5. Que t'ont apporté les rencontres d'avocats des barreaux francophones ?

D'abord et avant tout, ces rencontres internationales et francophones m'ont apporté des nouveaux.elles ami.e.s que je me réjouis de continuer à côtoyer encore bien après nos « années Jeune Barreau ».

Ensuite, je crois qu'il est indispensable d'avoir un regard sur ce qui se fait ailleurs. Nous ne pouvons plus rester cloisonné. C'est extrêmement inspirant d'apprendre ce qui se fait au sein des autres barreaux et surtout autres jeunes barreaux. Cela me donne une multitude d'idées de ce que nous pourrions mettre en place dans le canton de Vaud.

Enfin, les rencontres entre jeunes avocat.e.s créent un réseau immense et précieux pour notre pratique.

### 6. Une qualité que tu retiens de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles 😊 ?

Les qualités les plus évidentes de la Conférence sont sa chaleur, son enthousiasme et sa capacité à représenter les couleurs de Bruxelles à n'importe quel moment !

Ceci étant, derrière ces commissaires se cachent un engagement et un travail immenses durant tout leur mandat.

Longue vie à la Conférence !



**Melissa ELKAIM**

Présidente du Jeune Barreau Vaudois  
Avocate au barreau Vaudois

# Votre conseil mobilité tout-en-un

*Dans votre quotidien d'avocat, se déplacer entre vos différents rendez-vous doit rester un plaisir. Mais comment déterminer le moyen de transport idéal pour ses déplacements professionnels mais également privés ? Et quelle est l'instance la plus qualifiée pour vous fournir des conseils et alternatives sur mesure en la matière ? Une chose est sûre, vous pouvez toujours faire appel à Mobility Solutions by D'Ieteren, le service de mobilité tout-en-un du groupe D'Ieteren.*

Notre manière de nous déplacer est en constante évolution. La mobilité électrique occupe une place de plus en plus importante, au même titre que les options de transport alternatives comme le vélo (électrique ou non), la trottinette, les transports publics ou encore le partage de véhicules. Ce n'est donc pas toujours une mince affaire de savoir quelle solution choisir, et/ou combiner, que ce soit en termes d'efficacité ou de fiscalité. C'est là que Mobility Solutions by D'Ieteren monte à la barre. Avec son large réseau de distributeurs, le département Fleet du groupe D'Ieteren se tient à votre disposition pour vous offrir l'assistance nécessaire. Depuis l'analyse de besoins jusqu'à la proposition de produits et de services, toutes vos requêtes en matière de multimodalité, mobilité durable, mobilité flexible ou encore de gestion trouveront une réponse. La preuve par une plaidoirie en cinq points :



## 1. Voiture de société

Volkswagen, Audi, Škoda, SEAT, CUPRA, ou encore Porsche : le portefeuille de marques est en adéquation parfaite avec les besoins de chaque conducteur, peu importe le type de voitures qu'il recherche. Sans oublier les avantages fiscaux.



## 2. Infrastructure de recharge et panneaux solaires

Si vous optez pour une voiture électrique ou hybride rechargeable, vous aurez besoin d'une borne de recharge. Que ce soit à domicile ou sur votre lieu de travail, le service EDI (Electric by D'Ieteren) s'occupe de tout. Cela inclut l'évaluation gratuite de la connexion électrique domestique, ainsi que la mise en place d'une infrastructure de recharge sur mesure. Pièce complémentaire : grâce à l'application EDI, vous avez accès à plus de 600 000 bornes de recharge en Belgique et dans une vingtaine de pays européens. Idéal pour tous vos déplacements. Enfin, pour une recharge encore plus durable, vous pouvez aussi opter pour des panneaux solaires avec Go-Solar.



## 3. Vélos classiques ou électriques

Vous envisagez d'autres alternatives de mobilité ? En collaboration avec Lucien, Mobility Solutions by D'Ieteren offre une vaste gamme de services. Ceux-ci incluent des options telles que des vélos classiques ou électriques, ainsi que des possibilités d'achat ou de location. Joule, notre spécialiste du leasing vélo, propose également des formules sur mesure pour les professionnels, avec tous les services nécessaires inclus.



## 4. Toujours plus d'alternatives

Avec Mobility Solutions by D'Ieteren, vous trouvez tout ce dont vous avez besoin pour une mobilité la plus flexible possible, et ce regroupé en une seule plateforme. Vous n'avez pas de voiture, mais avez soudain besoin d'en trouver une ? Rejoignez la flotte partagée de Poppy ou contactez Taxis Verts grâce à leur nouvelle application. Ils peuvent même s'occuper de la livraison de vos colis. Vous roulez principalement en ville ? Avec la mini-citadine électrique Microlino, vous vous fauilerez partout, et trouverez plus facilement une place de stationnement.



## 5. Des offres et des avantages permanents

Grâce à son large réseau de partenaires, Mobility Solutions by D'Ieteren peut également vous proposer régulièrement des offres très attrayantes. Dernier exemple en date ? En ce moment, vous pouvez effectuer votre transition électrique en douceur avec notre action de leasing 2 + 4, grâce à laquelle vous pouvez d'abord rouler avec un véhicule hybride pendant 2 ans avant de passer au 100 % électrique. Le tout en bénéficiant toujours des meilleurs avantages fiscaux et des modèles les plus récents.

**Vous êtes intéressé par cette action ou avez envie d'en savoir plus au sujet de Mobility Solutions by D'Ieteren ?**

**Contactez-nous  
dès maintenant sur**

[www.mobilitysolutionsbydieteren.be/fr/contact](http://www.mobilitysolutionsbydieteren.be/fr/contact)



COMPTE RENDU

# LE JEUNE & JANSON



Le 30 mai 2024, sous les ors du Palais de Justice de Bruxelles, la joute oratoire battait son plein. Le concours de plaidoiries "Le Jeune et Janson", organisé par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, a une fois de plus mis à l'honneur les meilleurs jeunes plaideurs qui ont osé se mesurer à cet exercice délicat et exigeant.

Nous avons eu le privilège d'assister à cet événement remarquable et d'écouter les prestations éloquentes de neuf brillants avocats-stagiaires. Ces derniers ont déployé leur talent devant un jury composé des membres de la Conférence du Jeune Barreau et d'anciens lauréats des prestigieux prix oratoires Le Jeune et Janson.

Chaque candidat a su faire montre de son habilité rhétorique, captivant l'attention et suscitant l'émotion de son auditoire, tantôt avec une pointe d'humour et de finesse, tantôt avec une gravité et une intensité saisissante. Leurs plaidoiries ont été entendues comme des défenses qui bousculent nos certitudes, instruisent et émeuvent à la fois.

Voici un aperçu par ordre de passage des plaidoiries des 9 orateurs qui ont rythmé cette journée :

**M<sup>e</sup> Charline DELVAL** a ouvert le bal en dressant le réquisitoire accablant du célèbre Harry Potter. Selon cette dernière, l'éminent sorcier ne serait pas celui qu'on pense. Le héros aux lunettes rondes et à la cicatrice serait en réalité un criminel

de guerre. Jugé par le Tribunal de la Magie, Harry Potter se rend coupable d'enrôlement d'enfants soldats, d'utilisation d'armes causant des maux inutiles et d'attaques contre des personnes hors de combat dans le cadre d'un conflit armé. De par sa critique, M<sup>e</sup> DELVAL a su nous embarquer le temps d'un instant dans cet univers fantastique, en réinventant avec créativité l'une des sagas les plus connues au monde, autour du droit international humanitaire.

**M<sup>e</sup> Seyit Ali SEYLAN** a, ensuite, poursuivi avec un discours doté d'une touche d'humour, articulé autour de la féminisation de notre Barreau. Tout a commencé avec M<sup>e</sup> Paule LAMY, première femme de l'histoire à prêter le serment d'avocat en Belgique. Au terme de sa plaidoirie, M<sup>e</sup> SEYLAN a remarquablement défendu la thèse selon laquelle l'arrivée des femmes au Barreau a nécessairement engendré l'incestueux phénomène social du « mariage entre avocats » ou pire encore, de la « reproduction entre avocats ». M<sup>e</sup> SEYLAN a terminé son allocution en soutenant avec la plus grande conviction l'idée selon laquelle les femmes devaient disposer, dans le respect de l'illustre principe d'égalité, d'un Barreau exclusivement féminin pendant une durée similaire à celle qui relie la naissance du Barreau de Bruxelles à celle de l'arrivée en son sein de M<sup>e</sup> LAMY.

Après avoir brillamment discoursé lors de la Conférence BERRYER 2023, **M<sup>e</sup> Chloé ANZALONE** s'est, à nouveau, livrée à l'exercice du concours en plaidant avec créativité autour



M<sup>e</sup> Marie Holbrecht - Prix Le Jeune

de l'insigne question du mensonge. Incarnant le conseil de PINOCCHIO dans le cadre d'un appel interjeté contre une décision prise par Saint-Lionel le condamnant du chef de mensonge, M<sup>e</sup> ANZALONE affirme avec vigueur que « le tout petit mensonge », serait inhérent aux relations humaines. Dans le même sens, les juristes ne seraient autres que les rois et reines de la réinterprétation. Selon M<sup>e</sup> ANZALONE, il serait totalement hors de propos de juger le prévenu sur la seule question de savoir s'il s'est abandonné au mensonge. Il est, par contre, fondamental d'analyser l'usage qu'il en a fait.

M<sup>e</sup> Simon DEPREZ et M<sup>e</sup> Pauline LELOUP ont, ensuite, plaidé autour de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et plus particulièrement au sujet de la reprise de « l'hymne à l'amour » par la célèbre Aya NAKAMURA. M<sup>e</sup> DEPREZ a défendu avec aisance et humour l'honneur des français en représentant la ligue des familles de Marne-Sur-Leuse contre la production de l'auteure de « DjaDja » sur la scène des Jeux Olympiques. Selon lui, la France étant représentative de l'élégance et le berceau de la langue de Molière, ne peut être ridiculisée aux yeux du monde. Par ailleurs, Aya NAKAMURA ne serait pas qualifiée pour doubler la grande Edith PIAF. M<sup>e</sup> LELOUP a, quant à elle, plaidé avec la plus grande conviction en faveur de l'Elysée et du statut de « l'une des artistes francophones les plus écoutées au monde » qu'incarne la chanteuse. Selon M<sup>e</sup> LELOUP, la langue française doit évoluer au risque de périr. Laisser l'artiste interpréter sa reprise lors de la cérémonie Olympique refléterait un peuple français jeune et moderne.

M<sup>e</sup> Marie HOLBRECHT a ouvert son discours empreint d'une solennité profonde, créant une atmosphère d'une gravité palpable dans la salle d'audience. Elle a su capter l'attention de son auditoire, évoquant l'histoire tragique de Flore VILLEMIN, victime d'amnésie traumatique due aux actes incestueux perpétrés par son père. Son habileté rhétorique a magnifiquement servi son propos, dénonçant avec véhémence la pire des ignominies qu'est l'inceste parental.

M<sup>e</sup> Elliott VANOETEREN a ensuite pris la relève avec un discours d'une intensité similaire. Avec une narration captivante, il a retracé le parcours tragique de Bruno, un enfant se retrouvant plongé dans l'univers carcéral. À travers cette histoire déchirante, M<sup>e</sup> VANOETEREN a mis en lumière

les dysfonctionnements criants de notre système judiciaire et pénitentiaire, soulignant comment ces institutions peuvent perpétuer le cycle de la criminalité. Sa plaidoirie, empreinte d'une profonde réflexion et d'une sensibilité aiguë, a résonné dans la salle d'audience, illustrant la réalité crue que les épreuves de Bruno, cet enfant devenu homme, ont engendré au-delà des murs de la prison.

M<sup>e</sup> Alexandra BLANKOFF et M<sup>e</sup> Antoine MAIRESSE ont eu l'honneur de clôturer ce concours d'éloquence en s'affrontant dans un duel oratoire captivant autour de la question : "Peut-on mourir d'ennui ?". M<sup>e</sup> BLANKOFF a brillamment soutenu l'idée que l'ennui, loin de pouvoir être résumé à la simple passivité, peut se révéler être un terreau fertile pour l'esprit humain. M<sup>e</sup> MAIRESSE a, quant à lui, défendu avec conviction, verve et subtilité que l'ennui est une forme de stagnation intellectuelle qui conduit inévitablement à une désaffection de l'esprit. Outre sa dimension anesthésiante, il a révélé que l'ennui de l'un peut entraîner la mort de l'autre. Ces joutes oratoires ont dévoilé comment les modes d'expression et choix lexicaux incarnent et propagent les idéologies de notre monde. M<sup>e</sup> BLANKOFF et M<sup>e</sup> MAIRESSE ont réussi à démontrer, avec brio, que même les concepts les plus abstraits peuvent être défendus avec passion et intelligence devant un auditoire averti.

Ces neuf Consoeurs et Confrères ont tous rayonné par leur éloquence et le courage dont ils ont fait preuve au cours de cette journée. Après de longues délibérations, le jury s'est prononcé ; c'est M<sup>e</sup> Marie HOLBRECHT qui remporte le Prix LE JEUNE tandis que le Prix JANSON revient à M<sup>e</sup> Seyit Ali SEYLAN, félicitations à eux !



M<sup>e</sup> Seyit Ali Seylan - Prix Janson



**Lisa DEPRESZ**

Avocate au barreau de Bruxelles



**Delphine LOUIS**

Avocate au barreau de Bruxelles



INTERVIEW

# DROIT COMPARÉ

FRANCE



PALAIS DE JUSTICE



**1. En Belgique, nous avons l'information (= l'enquête menée sous la direction et l'autorité du procureur du Roi/fédéral) et l'instruction (menée par un juge d'instruction, indépendant et impartial). En France aussi ?**

**Margaux Boiteau :** Oui, c'est pareil en France. Il y a la phase d'enquête sous l'autorité du parquet (enquête préliminaire ou de flagrance). Puis il y a l'instruction, enquête menée par un juge d'instruction indépendant.

L'ouverture d'une instruction est obligatoire pour les faits criminels et peut être ouverte pour des délais lorsque les faits sont complexes ou qu'ils impliquent un certain nombre de personnes et nécessitent par conséquent que les investigations se poursuivent.

**2. Dans l'affirmative, quels sont (en résumé) les pouvoirs du juge d'instruction ?**

**M.B. :** Ils sont relativement larges, il doit instruire à charge et à décharge, organiser des interrogatoires, des auditions de partie civile, des confrontations ou encore des reconstitutions quand cela lui apparaît nécessaire.

Il peut demander des expertises informatiques, sur des téléphones, placer sous écoute des lignes, il peut ordonner également la mise en place de technique de géolocalisation ou de sonorisation....

Il peut également missionner des experts afin d'effectuer des expertises psychiatriques et psychologiques aussi bien sur les mis en examen que les victimes.

**3. Pendant l'information/l'instruction, les personnes concernées par l'enquête n'ont accès au dossier que moyennant l'accord du procureur/juge d'instruction. Dans le cadre de la détention préventive, l'avocat a également accès au dossier 24h ou 48h avant l'audience devant la chambre du conseil. Est-ce la même chose en France ?**

**M.B. :** Lors de l'enquête menée par le procureur, la procédure n'est pas contradictoire c'est-à-dire que les avocats n'ont pas accès à la procédure pendant toute la phase d'enquête, et ne peuvent par conséquent pas formuler de demande d'acte.

Le nouvel article 77-2 du Code de procédure pénale prévoit deux hypothèses dans lesquelles le procureur de la République peut communiquer le dossier de l'enquête. Cette communication peut d'abord intervenir à la demande de la personne suspectée entendue

librement ou gardée à vue, un an après l'audition. Le procureur ne mettra le dossier à disposition que si l'enquête lui paraît terminée et qu'il envisage de poursuivre la personne par citation directe ou convocation par procès-verbal. Cette communication peut ensuite intervenir à l'initiative du procureur de la République, à tout moment de la procédure. L'entier dossier peut être communiqué, ou seulement une partie, au suspect ou à la victime. Le procureur est le seul décideur.

Les avocats ont accès à la procédure une fois que le prévenu est renvoyé devant le tribunal et a reçu sa convocation.

Les délais varient selon le mode de comparution, mais peuvent aller de 6 mois pour être renvoyé devant le tribunal correctionnel ou de 6h pour la comparution immédiate où il est possible d'avoir le dossier le matin même pour une audience l'après-midi.

C'est totalement différent dans le cadre de l'instruction, où la procédure est contradictoire dès l'ouverture de l'information et l'interrogatoire de première comparution du mis en examen.

L'avocat en plus, d'avoir accès au dossier peut également demander au juge d'instruction de faire procéder à un certain nombre d'actes, il peut demander des interrogatoires, des expertises, des confrontations, faire parvenir des pièces qui semblent utiles à la procédure... il devient alors un véritable acteur à la procédure, même si le pouvoir de procéder aux actes revient toujours au magistrat instructeur.

**4. L'avocat peut-il communiquer le dossier à son client, au stade de l'information/instruction ?**

**M.B. :** Oui, l'avocat peut communiquer sur le dossier avec son client. En cas de détention provisoire du client, l'avocat peut demander au juge d'instruction qu'une copie de la procédure lui soit envoyée en maison d'arrêt afin qu'il puisse avoir libre accès à son dossier.

**5. En Belgique, le juge d'instruction peut décerner un mandat d'arrêt contre un inculpé s'il existe des « indices sérieux de culpabilité », s'il existe une « absolue nécessité pour la sécurité publique » et si les faits sont de nature à entraîner une peine de minimum un an. En outre, si les faits sont punissables d'un maximum qui ne dépasse pas 15 ans de réclusion, le critère d'absolue nécessité devra être combiné avec les risques de récidive, fuite, disparition des preuves et collusion avec des tiers (art. 16, loi du 20 juillet 1990). Comment cela marche-t-il en France ? Quels sont les critères du mandat d'arrêt ?**

**M.B.** : Le mandat d'arrêt peut être délivré quand existe des indices graves et concordants rendant vraisemblable le fait que la personne concernée ait pu participer, comme auteur ou complice, à la commission d'une infraction.

Quand une personne est en fuite ou réside en dehors du territoire de la République, le juge d'instruction peut, après avis du procureur de la République, délivrer contre elle un mandat d'arrêt, si le fait qu'on lui reproche est puni d'au moins une peine correctionnelle d'emprisonnement.

En cas de procédure de comparution immédiate, le mandat d'arrêt peut être décerné contre le prévenu, quelle que soit la durée de l'emprisonnement prononcée.

J'ai bien l'impression que nos conditions sont largement moins restrictives qu'en Belgique !! et le mandat est décerné assez « facilement » chez nous en France, sans nécessiter une motivation particulière....

**6. Chez nous, les alternatives à la détention préventive sont les suivantes : la libération sous conditions, la surveillance électronique, la libération sous caution. En avez-vous d'autres ?**

**M.B.** : En France, il y a 2 possibilités après la mise en examen concernant les mesures de sûreté : soit la détention provisoire, soit le placement sous contrôle judiciaire.

Parfois ni l'un ni l'autre, la personne peut être mise en examen sans qu'aucune mesure restrictive de liberté ne soit mise en place, mais c'est très très rare.

La détention provisoire est de 4 mois pour les délits (renouvelable) et 1 an pour les crimes (renouvelable).

S'agissant du contrôle judiciaire, il existe un certain nombre d'obligations ou interdictions, qui se trouvent toutes listées dans le code de procédure pénale, dont la caution<sup>1</sup>.

Je précise tout de même que le cautionnement est relativement rare... et ce sont souvent les obligations : interdiction de quitter le territoire, interdiction de contact avec les victimes et autres mis en examen qui sont ordonnées.

**7. M'écartant un peu de l'enquête pénale, j'aimerais maintenant m'intéresser à la procédure devant la Cour d'Assises. Depuis le 5/2/16 en Belgique, tous les crimes avec admission de circonstances atténuantes sont correctionnalisés et donc jugés par le tribunal correctionnel. Les infractions politiques et de presse continuent cependant à relever de la compétence exclusive de la Cour d'assises. Celle-ci ne sera plus saisie qu'exceptionnellement, pour des affaires graves. Ce fonctionnement diffère-t-il de chez toi ?**

La cour d'assises est prévue pour les crimes en France. Il arrive parfois, pour des délits ou des crimes, que les faits soient correctionnalisés et donc jugés par le tribunal correctionnel.

Dans ces cas, le juge d'instruction demande l'accord des parties pour cette correctionnalisation.

Depuis la loi de programmation et de réforme pour la justice du 23 mars 2019, ont été testées puis généralisées au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les cours criminelles départementales. Elles sont compétentes pour juger des crimes punis de 15 à 20 ans de réclusion criminelle. Il s'agit la plupart du temps des faits de viol, en tout cas à Toulouse.

La cour Criminelle contrairement à la cour d'assises est composée de 5 magistrats professionnels et il n'y a pas de jury populaire.

Les débats y restent oraux.

Cela a pu désengorger un peu les cours d'Assises, qui étaient surchargées et dont les délais d'audience devenaient excessifs... Je ne suis pas persuadée de cette efficacité mais bon, c'est un point de vue très personnel...

Tous les crimes dont la peine encourue reste supérieure à 20 ans de réclusion sont jugés par la cour d'assises.



**Margaux BOITEAU**

Avocate à la Cour  
Ancienne Secrétaire de la  
Conférence du barreau de Toulouse

1. Voir article 138 du code de procédure pénale: [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006182889/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006182889/)

COLLOQUE **EN PRÉSENTIEL** **EN LIGNE**

# LES SERVICES DE PAIEMENT EN DROIT BELGE

**JEUDI 8 OCTOBRE 2024 DE 13H00 À 18H00**

**SPF JUSTICE - AUDITOIRE BORDET - BOULEVARD DE WATERLOO 115 À 1000 BRUXELLES**

Ces dernières années ont démontré que les paiements électroniques sont devenus le pilier du commerce moderne dans notre société. Durant la crise du Covid-19, les paiements se sont révélés essentiels, voire stratégiques, en offrant des solutions toujours plus rapides et sécurisées, permettant ainsi la poursuite et le développement des activités commerciales tant domestiques que transfrontalières. Le secteur est en perpétuelle évolution et les innovations dont il est témoin sont vecteurs de croissance économique.

Le droit doit nécessairement s'adapter. C'est essentiellement depuis 2007 que la matière des services de paiement est véritablement régie au niveau européen. La première directive (plus connue sous son acronyme anglais « PSD1 ») a fourni la base juridique à la création d'un véritable marché unique des paiements dans l'Union européenne. Si PSD1 a effectivement permis une première harmonisation des règles au sein des Etats Membres, elle a également favorisé la concurrence entre « établissements de paiements » et banques traditionnelles. Ce mouvement s'est accentué en 2015 avec la seconde directive en la matière (logiquement connue sous « PSD2 »). Plus singulièrement, PSD2 a renforcé la sécurité des paiements (authentification forte du client) et jeté les bases du premier régime de l'open banking. L'histoire ne s'arrête pas là puisque, le 28 juin 2023, la Commission européenne a publié sa proposition pour une nouvelle directive (PSD3) et un nouveau règlement directement applicable au sein de l'Union (PSR).

Ce colloque rassemble des experts de premier plan qui partageront leurs connaissances et expériences dans le domaine, ainsi que leurs perspectives face aux prochaines évolutions législatives.

## INTERVENANTS :

Julien Sad, avocat au barreau de Bruxelles, Bird & Bird  
Pierre E. Berger, avocat au barreau de Bruxelles, DLA Piper  
Nicolas Kalokyris, avocat au barreau de Bruxelles, DLA Piper  
Joan Carette, avocate au barreau de Bruxelles, Simont Braun  
Jorgen Fleussu, avocat au barreau de Bruxelles, Simont Braun  
Jean-Pierre Buyle, avocat au barreau de Bruxelles, Monard law  
Olivier Piret-Gerard, avocat au barreau de Bruxelles, Monard law  
Alex Nicolas, juriste, BNP Paribas Fortis  
Scott McInnes, avocat au barreau de Bruxelles, Bird & Bird  
Pierre Proesmans, avocat au barreau de Bruxelles, Daldewolf  
Gilles Laguesse, avocat au barreau de Bruxelles, Daldewolf  
Jean Cattaruzza, juriste, Ombudsfin  
Miguel Mairlot, avocat au barreau de Bruxelles, Ethikos Lawyers

La participation à ce colloque donne droit à 5 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

## LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

### Sans ouvrage

Stagiaires membres CJBB et étudiants	65 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	80 EUR
Membres CJBB	95 EUR
Non-membres CJBB	130 EUR

### Avec ouvrage

Stagiaires membres CJBB et étudiants	115 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	130 EUR
Membres CJBB	145 EUR
Non-membres CJBB	180 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

# PRÉSENTATION DU GRAND VOYAGE

« L'Inde change toujours les gens » - Ruth Praver Jhabvala, *Heat and dust*

Berceau de civilisations anciennes, l'Inde murmure des histoires oubliées.

Sa population frénétique côtoie la vie sauvage, sa capitale est un trésor de contrastes, entre modernité et traditions... Ses paysages sont faits de sommets et de désert brûlants. Véritable kaléidoscope, elle mêle les couleurs, les langues et les cultures... Amateurs de grands voyages et de découvertes, n'hésitez plus. Cette année, la Conférence du jeune barreau vous emmène en Inde du Nord, du 19 au 29 mars 2025.

Au menu : visite de de cette magnifique région, rencontres avec nos confrères locaux, découverte de ses 1001 cultures, soirées dans les palais des maharadjas et safari parmi les tigres et tant d'autres choses encore.

Pour en savoir plus, rendez-vous le mardi 17 septembre 2024 pour la présentation du programme complet !

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2024 À 19H30

Participation sur [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



# LE TOURNOI DE BADMINTON

Aaaaah le badminton... Ces hauts-filets bien tendus, le bruit des raquettes qui fendent l'air comme des fouets, ces volants à plumes qui tournoient sur eux-mêmes, les amortis et les lobs bien sentis, les flexions fantastiques et les réflexions stratégiques... Pas de doute : l'année sportive 2024-2025 de la Conférence du jeune Barreau s'ouvre bel et bien par son événement incontournable ; le Grand tournoi de badminton.

Les règles, vous les connaissez : des affrontements au sommet selon un système de doubles, deux contre deux, la première équipe à 15 points épiques, et à la fin, il n'en restera qu'un (binôme).

Inutile de prévoir volants et raquettes, il y en aura sur place à disposition, de toutes les couleurs et pour tous les goûts. En revanche, afin d'éviter les crissements et les traces de dérapage, l'établissement exige le port de chaussure de sport avec des semelles claires et plates (chaussures de running non-admises). Enfin, les plus transpirants d'entre vous (et il y en a) pourront se rafraîchir et se changer dans les vestiaires et les douches de l'établissement.

Les places étant limitées, ne tardez pas à vous inscrire, d'autant que les points seront comptabilisés dans le cadre de la Coupe de la Conférence du jeune barreau.

MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 À 19H

Membres : 15€ / Non-membres : 18€

Participation sur [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



# DENA PRINCESSE GUERRIÈRE

C'est pour trouver une inspiration bienvenue pour la tant attendue Revue 2025, que la Conférence du jeune barreau écume depuis plusieurs mois les salles de spectacle, de danse et de chant de la scène bruxelloise.

C'est à l'une de ces occasions qu'elle a pu y rencontrer l'artiste Dena, lors de son premier spectacle « **Dena Princesse guerrière** », qui a enchaîné les sold-outs et les standing-ovations.

Elle revient cette année en force pour livrer en avant-première mondiale son deuxième spectacle qui s'annonce encore plus explosif que le premier ! L'occasion de se retrouver tous ensemble pour partager quelques rigolades en ce début d'année judiciaire, qui s'annonce forte en surprises.

Et puis qui sait ? Peut-être que l'évènement fera émerger parmi vous quelques talents cachés, que nous retrouverons sur la scène de la Revue du Barreau quelques mois plus tard...

Un verre de l'amitié est également prévu à la Belladone, véritable institution bruxelloise avec son authentique bar en cuivre, situé à quelques pas seulement de la salle de spectacle.

Alors à vos claviers, chers Confrères et chers Amis, et au plaisir de (re)découvrir vos rires communicatifs !

MARDI 15 OCTOBRE 2024 À 19H

Spectacle + verre de l'amitié : Membres : 15€ / Non-membres : 18€

Participation sur [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



# INITIATION À LA MÉDITATION

Cette année, la Conférence a opté pour l'innovation. Afin de parer au mieux à la rentrée judiciaire qui s'annonce intense, la Conférence vous propose une initiation à la méditation sur-mesure, spécialement dédiée aux avocats.

L'occasion idéale pour commencer l'année le plus sereinement possible. Cette session d'une bonne heure vous permettra de calmer l'esprit et de relâcher les tensions, de favoriser la détente et la concentration, laissant les participants revitalisés et prêts à relever les défis quotidiens de notre profession.

Au plaisir de vous retrouver ce 17 octobre en début de soirée pour l'inauguration de cette activité inédite de la Conférence du jeune Barreau de Bruxelles !

JEUDI 17 OCTOBRE 2024 À 19H

Membres : 17€ / Non-membres : 19€

Participation sur [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



COLLOQUE **EN PRÉSENTIEL** **EN LIGNE**

# LE DROIT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE EXTRA CONTRACTUELLE RÉFORMÉ

EXAMEN DU NOUVEAU LIVRE 6 DU CODE CIVIL

**VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024 DE 13H30 À 18H30**

SALLE DES AUDIENCES SOLENNELLES DE LA COUR D'APPEL  
PALAIS DE JUSTICE - PLACE POELAERT À 1000 BRUXELLES

L'ambitieuse réforme du Code civil engagée il y a quelques années devait naturellement conduire à une refonte des articles 1382 à 1386bis de l'« ancien » Code civil, et du corpus de règles jurisprudentielles dont ils supportent, à eux seuls, et depuis deux siècles, le poids toujours plus lourd. C'est désormais chose faite, depuis l'adoption, en février 2024, d'une loi insérant un nouveau livre 6 dans le Code civil, consacré au droit de la responsabilité civile extracontractuelle.

Tout indique que les quelque cinquante articles qui composent ce nouveau livre entreront en vigueur, sinon à la fin de l'année 2024, au tout début de l'année 2025. Le 8 novembre prochain sera donc le moment idéal pour s'intéresser à ces dispositions nouvelles, et s'interroger sur la question de savoir si elles portent une véritable révolution ou traduisent une simple consolidation des acquis jurisprudentiels.

Le colloque se donne l'ambition de livrer la réponse à cette question, en dressant pour ses participants un tableau complet de la réforme. Pour l'occasion, un panel d'orateurs de haut vol, spécialisés dans la matière, prendra la parole pour permettre à chacun d'y voir clair et de mesurer pleinement les implications pratiques du nouveau livre 6. Les actes du colloque seront consignés dans un très riche ouvrage, qui sera remis aux participants pour leur servir de guide au quotidien.

## INTERVENANTS :

Thomas MALENGREAU, avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'UCLouvain, coordinateur du colloque

Nicolas SCHMITZ, juge au Tribunal de première instance du Brabant wallon, maître de conférences invité à l'UCLouvain

Marie-Hélène DE CALLATAÏ, avocate au barreau de Bruxelles, assistante à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles

Raphaëlle DEUTSCH, avocate au barreau du Brabant wallon, assistante à l'UCLouvain

Alexandre DURIAU, avocat au barreau de Mons, assistant à l'ULB

Bertrand DE CONINCK, juge au Tribunal de première instance francophone de Bruxelles, maître de conférences invité à l'UCLouvain

Florence GEORGE, avocate au barreau de Liège-Huy, chargée de cours à l'UNamur

Pauline COLSON, avocate au barreau de Bruxelles, chargée de cours à l'UNamur

Nicolas ESTIENNE, avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'UCLouvain

Thomas DERVAL, avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'ULB

Charles-Edouard LAMBERT, avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'ULB

Bernard DUBUISSON, professeur ordinaire à l'UCLouvain

La participation à ce colloque donne droit à 4 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

## LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

Sans ouvrage

Avec ouvrage

Stagiaires membres CJBB et étudiants

65 EUR

Stagiaires membres CJBB et étudiants 130 EUR

Stagiaires non-membres CJBB

80 EUR

Stagiaires non-membres CJBB 145 EUR

Membres CJBB

95 EUR

Membres CJBB 160 EUR

Non-membres CJBB

130 EUR

Non-membres CJBB 195 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



**03/09/2024**

**Maladie mentale versus santé mentale : un continuum plutôt que 2 entités totalement différentes**

D<sup>r</sup>. Geertje Steegen et M<sup>e</sup> Magalie Debergh

**05/09/2024**

**La dernière réforme du bail d'habitation à Bruxelles**

M<sup>r</sup> Vincent Defraiteur

**19/09/2024**

**Une AG pour tout savoir sur la CRA**

M<sup>e</sup> Anne-Marie Boudart, M<sup>e</sup> Fabien Hans, M<sup>e</sup> Nathalie Uyttendaele, M. Philippe Baudoux, M<sup>me</sup> Fabienne Bouquelle, M<sup>me</sup> Pascale France, M<sup>me</sup> Sylvie Frankignoul, M<sup>me</sup> Delphine Grisard, M. Hervé Louveaux, M<sup>me</sup> Pascale Monteiro, M. Olivier Moreno et M<sup>me</sup> Caroline Verbruggen

**01/10/2024**

**Le flagrant délit et ses conséquences**

M<sup>e</sup> Caroline Dumoulin et M<sup>e</sup> Edouard Huysmans

**03/10/2024**

**Entreprises en difficulté à Bruxelles : qui sont les acteurs de la relance économique et pourquoi sont-ils indispensables ?**

M. Pierre-Yves de Harven, M<sup>me</sup> Wassima Hadi et/ou Eric M. Van Bemden, Mme Dolly Saba, M. Sebastien Hamende, M<sup>me</sup> Marine Perect, M. Léopold de Schoutheete, M<sup>e</sup> Maxime Le Borne, M<sup>e</sup> Brieuc Petre et M<sup>e</sup> Jérôme Henri

**15/10/2024**

**Contrôle coercitif : enjeux théoriques, politiques et législatifs**

M<sup>me</sup> Marie DENIS

**17/10/2024**

**Les avocats et la prévention du blanchiment**

M<sup>e</sup> David Verwaerde, M<sup>e</sup> Sébastien Ryelandt, M<sup>e</sup> Jérôme Henri, M<sup>e</sup> Didier Chaval et M<sup>e</sup> François Collon

**LIEU ET HEURE**

Salle Marie Popelin (Rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles) ou  
Auditoire Bordet - SPF Justice (Boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles) De 12h à 14h  
Nos MDF sont dispensés à la fois en présentiel et en distanciel

**PRIX**

Stagiaires : 15 EUR - Avocats inscrits au tableau et autres professions : 25 EUR  
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation lorsqu'il est suivi en présentiel.

**INSCRIPTION**

Inscriptions préalables et paiement en ligne exclusivement sur [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)  
En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : [contact@cjbb.be](mailto:contact@cjbb.be)  
Les inscriptions sont permises jusqu'au matin même de la formation (à 11h30 au plus tard)

**FORMATION PERMANENTE**

La participation aux Midis de la formation donne droit à 2 points de formation permanente qui seront automatiquement ajoutés à LGObox dans les deux semaines suivant la formation (sous réserve d'agrément).

# LES ODB'S VOUS RÉGALENT

Chers Confrères,  
Chers amis,  
Chers gastronomes,

Après avoir invoqué le soleil pendant plusieurs mois, voici enfin nos efforts récompensés. Nous en avons donc profité pour tester une nouvelle adresse que nous vous conseillons vivement : Klok

Adresse atypique, le restaurant vous accueille au rez-de-chaussée de l'hôtel À La Grande Cloche.

Cette adresse vous réglera du matin au soir ! Ils servent le petit-déjeuner avec spécialités maison, un lunch du mercredi au dimanche et une véritable expérience gastronomique le soir du mardi au samedi.

La carte étant alléchante nous n'avons pas pu résisté d'y aller en nombre afin de goûter le menu surprise du soir. À noter que la cuisine est 100% locale !

Ne pouvant résister à l'envie de goûter la carte entière et parce que le « Summer Body » a été inutile jusqu'à la fin juillet, nous avons opté pour le menu 6 services avec l'accord vin.

La mise en bouche poivrons et drèches, graines de moutarde a permis de réveiller notre palais. Nous avons continué avec des haricots Kimchi suivi d'un sashimi de daurade, sauce framboise et vinaigre de tajette, ce qui était tout à fait adapté à la météo du jour.

Pour éveiller encore plus notre bouche, nous avons poursuivi avec du fromage de chèvre surmonté de betterave rouge agrémenté d'huile de céleri. Après le choc des saveurs, nous avons pu nous rafraichir avec de la tomate accompagné de la glace à l'ail blanc, le tout lié par du shiso.

Après avoir déjà mangé 4 plats ainsi que la mise en bouche, nous n'étions pas en reste lorsque nous avons découvert notre assiette de porc, purée de céleri à la sauce cerise et pomme noisette. Plat réconfortant servi dans une assiette en porcelaine typique des réunions de famille !

À la lecture de l'article, vous l'aurez compris, le chef met tout en œuvre pour vous proposer à chaque plat un ingrédient surprise, il ose casser les codes mais surtout nous proposer des saveurs inédites. Nous n'avons pas été déçus à la réception du dessert qui était un gâteau de graines de courge accompagné d'un sorbet à la fraise

Nous n'avons évidemment pas oublié de nous hydrater en accompagnant ces plats des vins proposés en accord aux plats. Le choix était à chaque fois adéquat et sublimait les plats et si vous ne souhaitez pas faire un accord de vins, le restaurant propose un beau choix de vins, aucun doute que vous trouverez votre bonheur.

Vous l'aurez compris, il y a là-bas de quoi ravir tous les palais.

Ne tardez donc plus à réserver votre table que ce soit pour le petit-déjeuner, un lunch ou une soirée entre confrères, amis, ou famille !

Au plaisir de vous y croiser et nous vous donnons rendez-vous au prochain périodique pour la suite des aventures culinaires des ODB.



**Alisson ADRIAENSSENS**  
Officier de bouche



**Victoria LIBERT**  
Officier de bouche adjointe

**KLOK**  
Place Rouppe 10  
1000 Bruxelles  
[www.klokbrussel.be](http://www.klokbrussel.be)



## INFOS LÉGALES

Le Périodique est édité par l'ASBL Confédération du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le n° 0409.298.626.

[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

## ÉDITEUR RESPONSABLE

**Audrey DESPONTIN**

Chaussée de Waterloo 880

1180 Brussels

T. 02 379 00 56

[president@cjbb.be](mailto:president@cjbb.be)

## RÉDACTRICE EN CHEF

**Coline COEURDEROY**

Avenue de la Toison d'Or 68

1060 Bruxelles

T. 02 850 65 09

[periodique@cjbb.be](mailto:periodique@cjbb.be)

## CONTACT POUR LES ANNONCEURS

**Baptiste CONVERSANO**

Chaussée de la Hulpe, 185

1170 Bruxelles

T. 0471 19 43 23

[tresorier@cjbb.be](mailto:tresorier@cjbb.be)

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



do your thing

**PARTENA**

PROFESSIONAL

# AGENDA

## SEPTEMBRE

**03/09/2024** **MDF**

Maladie mentale versus santé mentale : un continuum plutôt que 2 entités totalement différentes

**05/09/2024** **MDF**

La dernière réforme du bail d'habitation à Bruxelles

**17/09/2024** **ACTIVITÉ**

Présentation du grand voyage en Inde

**19/09/2024** **MDF**

Une AG pour tout savoir sur la CRA

**24/09/2024** **COLLOQUE**

Le RGPD, une arme contentieuse Mobiliser la protection des données dans vos procédures civiles, sociales, pénales...

**25/09/2024** **SPORT**

Tournoi de badminton

**Du 27/09 au 29/09/2024** **ACTIVITÉ**

Petit week-end à Cologne

## OCTOBRE

**01/10/2024** **MDF**

Le flagrant délit et ses conséquences

**03/10/2024** **MDF**

Entreprises en difficulté à Bruxelles

**08/10/2024** **COLLOQUE**

Les services de paiement en droit belge

**11/10/2024** **ACTIVITÉ**

Accueil des stagiaires

**11/10/2024** **ACTIVITÉ**

Lawyer's Night

**15/10/2024** **MDF**

Contrôle coercitif : enjeux théoriques, politiques et législatifs

**15/10/2024** **ACTIVITÉ**

Dena princesse guerrière

**17/10/2024** **MDF**

Les avocats et la prévention du blanchiment

**17/10/2024** **ACTIVITÉ**

Initiation à la méditation

## NOVEMBRE

**08/11/2024** **COLLOQUE**

Le droit de la responsabilité civile extracontractuelle réformé

**19/11/2024** **COLLOQUE**

Actualités en droit fiscal

Rendez-vous sur [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be), rubrique « Périodiques » pour recevoir la version papier !





**JE NE CONNAIS AUCUNE IA AVEC  
DES SOURCES PRÉCISES ET VÉRIFIABLES  
FONT DE GENIA-L UNE SOLUTION FIABLE**

Il y a deux façons de voir l'IA...

**Enfin une solution d'intelligence artificielle digne de confiance.**

L'intelligence artificielle va transformer nos vies, alors soyons certains de l'utiliser efficacement ! GenIA-L et Strada lex combinent la force d'innovation de l'intelligence artificielle à la fiabilité d'une base de données juridique réputée, avec des sources vérifiées. Optimisez ainsi votre travail de recherche et soyez prêt pour l'avenir de votre profession.

Explorez la puissance de GenIA-L sur Strada lex : <https://www.stradalex.com/fr/genial/about>

